

# Rapport annuel 2022

du Syndicat Centre Hérault

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC**

**DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS**

**MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



Syndicat Centre Hérault



En 2022, le Syndicat Centre Hérault a préparé l'avenir en anticipant la fin de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND). C'est sur ce site que sont enfouis le contenu de nos bacs gris et les déchets non recyclables provenant de nos neuf déchèteries. Un dossier de demande de prolongation représentant un travail important a été réalisé par les services. L'autorisation préfectorale de continuer à l'exploiter pendant 9 ans a été délivrée fin décembre. Nous savions qu'elle s'assortirait de contraintes et particulièrement de diminuer chaque année la quantité de déchets enfouis, et ce malgré un accroissement chaque année de la population sur notre territoire. Ce défi perdurera puisqu'à la fermeture de l'ISDND fin 2031, nous n'aurons plus d'exutoire pour nos déchets résiduels et devront les exporter vers d'autres territoires, ce qui sera encore plus coûteux. Il s'agit bien d'un défi puisque nous devons diminuer par 2 la quantité de déchets résiduels ! Mais il est tout à fait réalisable !

En fin d'année, nous avons mis en place un badge d'accès pour les déchèteries. Cela permet de réserver l'entrée uniquement aux habitants du territoire, qui financent ce service par le biais de leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et de facturer systématiquement les professionnels. Toute l'année, élus et techniciens du Syndicat Centre Hérault et des trois Communautés de Communes ont travaillé de concert, accompagnés par deux bureaux d'étude, pour élaborer un nouveau service de collecte qui permette de maîtriser les coûts, d'améliorer les performances de tri, tout en offrant un service de qualité et de proximité aux habitants.

Le syndicat a également continué à mener à bien ses projets en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets. On trouve encore 70 % de déchets recyclables ou valorisables dans les bacs gris alors que tous les équipements pour trier sont disponibles. Les déchets de cuisine sont particulièrement problématiques sur l'ISDND alors que déposés dans le bac vert, ils sont transportés jusqu'à la plateforme de compostage, où les agents les transforment en compost de qualité pour les habitants et les agriculteurs.

Je remercie l'ensemble des agents qui mènent un travail engagé en faveur de la prévention et de la valorisation des déchets, mais aussi nos partenaires qui nous soutiennent, ainsi que les usagers qui, je l'espère, trieront encore et davantage pour diminuer les déchets jetés dans leur bac gris.

**Olivier BERNARDI**

**Président du Syndicat Centre Hérault**

# SOMMAIRE



**3 LEXIQUE**

**5 LE TERRITOIRE ET LES  
COMPÉTENCES DU SCH**

**11 LES ÉVÉNEMENTS  
MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022**

**19 VERS UN TERRITOIRE ZDZG**

**22 LES INDICATEURS  
TECHNIQUES**

**22 La prévention**

**25 La collecte**

**36 Le traitement**

**45 Schéma récapitulatif**

**48 Indicateurs QSE des services**

**59 LES INDICATEURS  
ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS**

**68 LES TARIFS 2022**

**71 ORGANIGRAMME ET  
GOUVERNANCE**

# Lexique et abréviations



**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**ASQA** : Amendement Sélectionné Qualité Attestée

**Bois** : Bois traité non dangereux (panneaux, bois de démolition, d'ameublement, résidus d'exploitation forestière...)

**Bois combustible** : Bois non traités issus des sous-produits de la transformation du bois brut, bois secs non-traités et non peints, palettes, cagettes, planches...

**CC** : Communauté de Communes du Clermontais

**CCLL** : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

**CCVH** : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

**Colonne de tri** : matériel permettant la collecte sélective du verre, des EMR, du papier et des TLC. Les colonnes de tri sont regroupées en points tri.

**CSR** : Combustible Solide de Récupération

**DASRI** : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : issus des activités de diagnostic, suivi et traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire : déchets piquants, coupants, tranchants, ne devant en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques.

**DDAE** : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques : issus de produits chimiques produits en petite quantité, pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets nécessitent un traitement spécifique. Ils comprennent les Déchets Ménagers Spéciaux, l'huile de vidange, l'huile végétale et les batteries.

**Déchets municipaux** : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoyage, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

**DEEE** : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : de composition complexe, essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres, bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquide, cartouches, toner...)

**Dépôt sauvage** : déchets abandonnés clandestinement dans l'environnement, dans des zones accessibles au public ou

Privées, avec ou sans le consentement du propriétaire (dépôt de déchets au pied d'une colonne de tri non remplie par exemple)

**DIB** : Déchets Industriels Banals : déchets des activités économiques non dangereux et non inertes

**DM** : Déchets Ménagers : tout déchet dangereux ou non dangereux dont le producteur est un ménage : OMR, encombrants collectés en porte à porte, collectes sélectives et déchets des déchèteries

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupent les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, hors déchets municipaux

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ECT** : Extension des Consignes de Tri

**ELA** : Emballage Liquide Alimentaire : briques alimentaires

**EMRP** : Emballages Ménagers Recyclables et Papier : emballages en plastiques (bouteilles et flacons), métaux, briques alimentaires, cartonnets et papier collectés dans la colonne jaune

**EPI** : Equipement de Protection Individuelle

**FCTVA** : Fonds de Compensation pour la TVA

**Flux développement** : rassemble 5 familles d'emballages : le PET coloré, le PET opaque, les barquettes en PET, les pots ou barquettes en polystyrène et les barquettes multicouches

**GM** : Gros de Magasin : petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**Inertes** : Déchets ne se décomposant pas, ne brûlant pas et ne produisant aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Ils sont principalement issus du secteur de la construction et des travaux publics.

**ISDI** : Installation de Stockage de Déchets Inertes

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales.

**JRM** : Journaux, Revues, Magazines

**LTECV** : Loi de Transition Energétique pour le Croissance Verte

**Non recyclables** : encombrants collectés en déchèterie, ne pouvant faire l'objet d'une valorisation et donc enfouis à l'ISDND

**Objets réemployables** : Objets et mobilier en bon état et réutilisables collectés par la Ressourcerie Cœur d'Hérault

**OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles : déchets des ménages restant après la collecte sélective et collectés dans les bacs gris

**PE-PP** : bouteilles, flacons, pots et barquettes en mélange, en polyéthylène haute densité (PE) et polypropylène (PP)

**PETc** : Polyéthylène Téréphtalate coloré : bouteilles et flacons en plastique transparent et brillant (bouteilles d'eau, etc.)

**PLPDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**Point tri** : ou Point d'Apport Volontaire (PAV) : regroupements de colonnes de tri, installés en différents points du territoire

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**QSE** : Qualité Sécurité Environnement

**REP** : Responsabilité Elargie des Producteurs

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes : taxe due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants

**TI** : Tarification Incitative consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets selon les quantités qu'ils produisent

**TLC** : Textile, Linge de maison, Chaussures des ménages collectés dans les colonnes de tri

**TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TZDZG** : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage : appel à projet lancé en 2014 et 2015 par le Ministère en charge de l'environnement et porté par l'ADEME

**t** : Tonnes = 1 000 kg

**Végétaux** : Déchets organiques des parcs et jardins : tonte de gazon, taille de haies, feuilles mortes...

# Le territoire et les compétences du Syndicat Centre Hérault



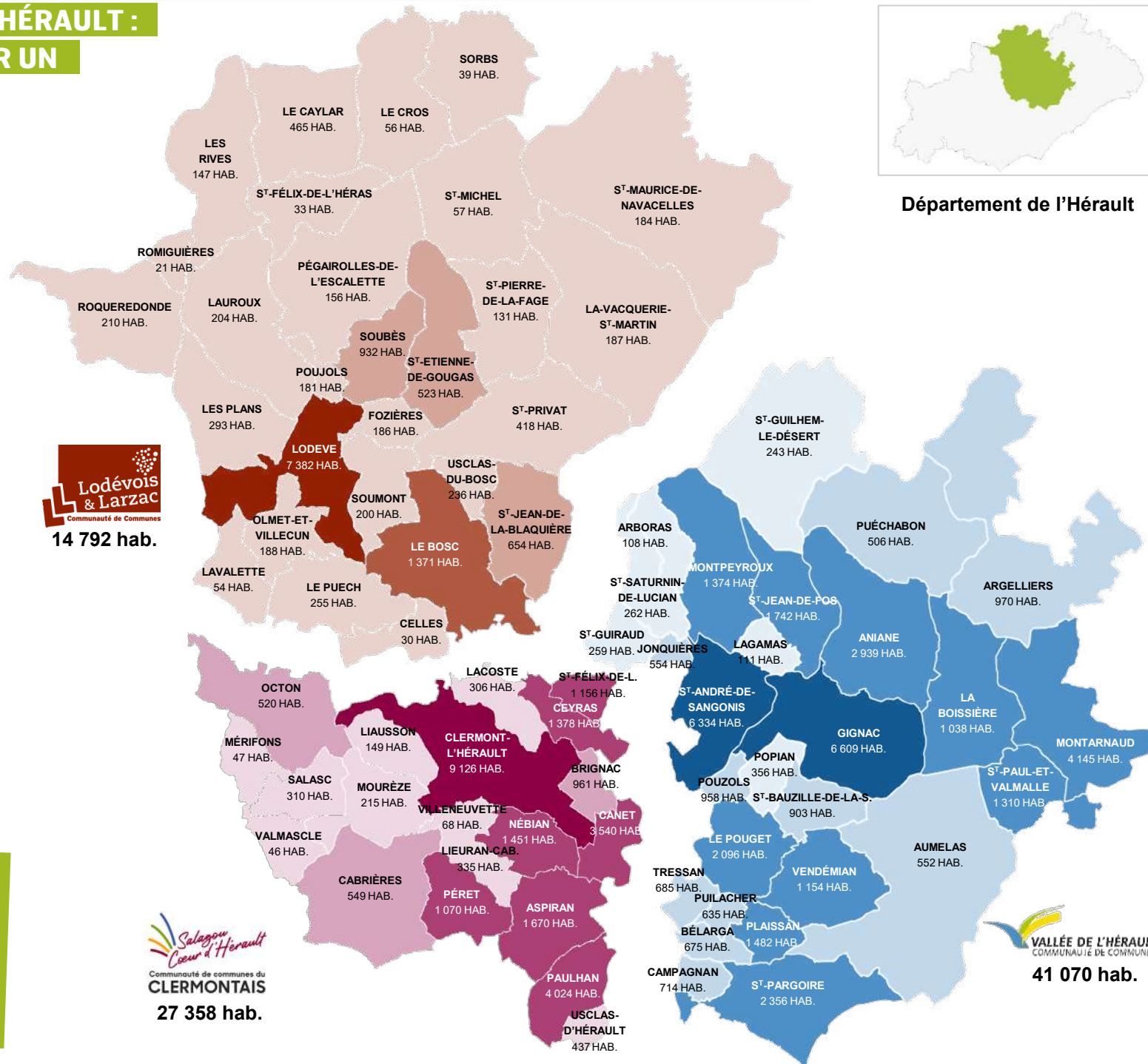
# LE SYNDICAT CENTRE HÉRAULT : 3 COLLECTIVITÉS POUR UN SERVICE COMMUN

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) est né de la collaboration de 3 structures intercommunales : la Communauté de communes du Clermontais, la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et la Communauté de communes Lodévois et Larzac.

Le SCH compte **76 communes** et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **83 220 habitants** (+ 1,3 %) sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi-urbain et rural.



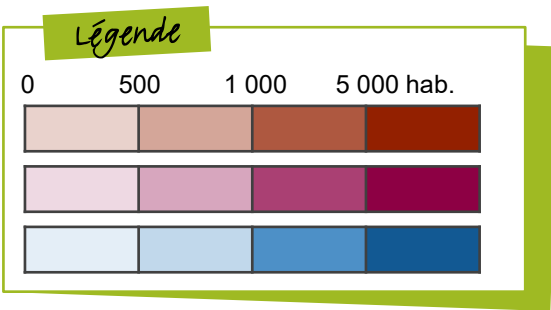
Département de l'Hérault



**Lodévois & Larzac**  
Communauté de Communes  
**14 792 hab.**

**Salagou**  
Cœur d'Hérault  
Communauté de communes du CLERMONTAIS  
**27 358 hab.**

**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**41 070 hab.**



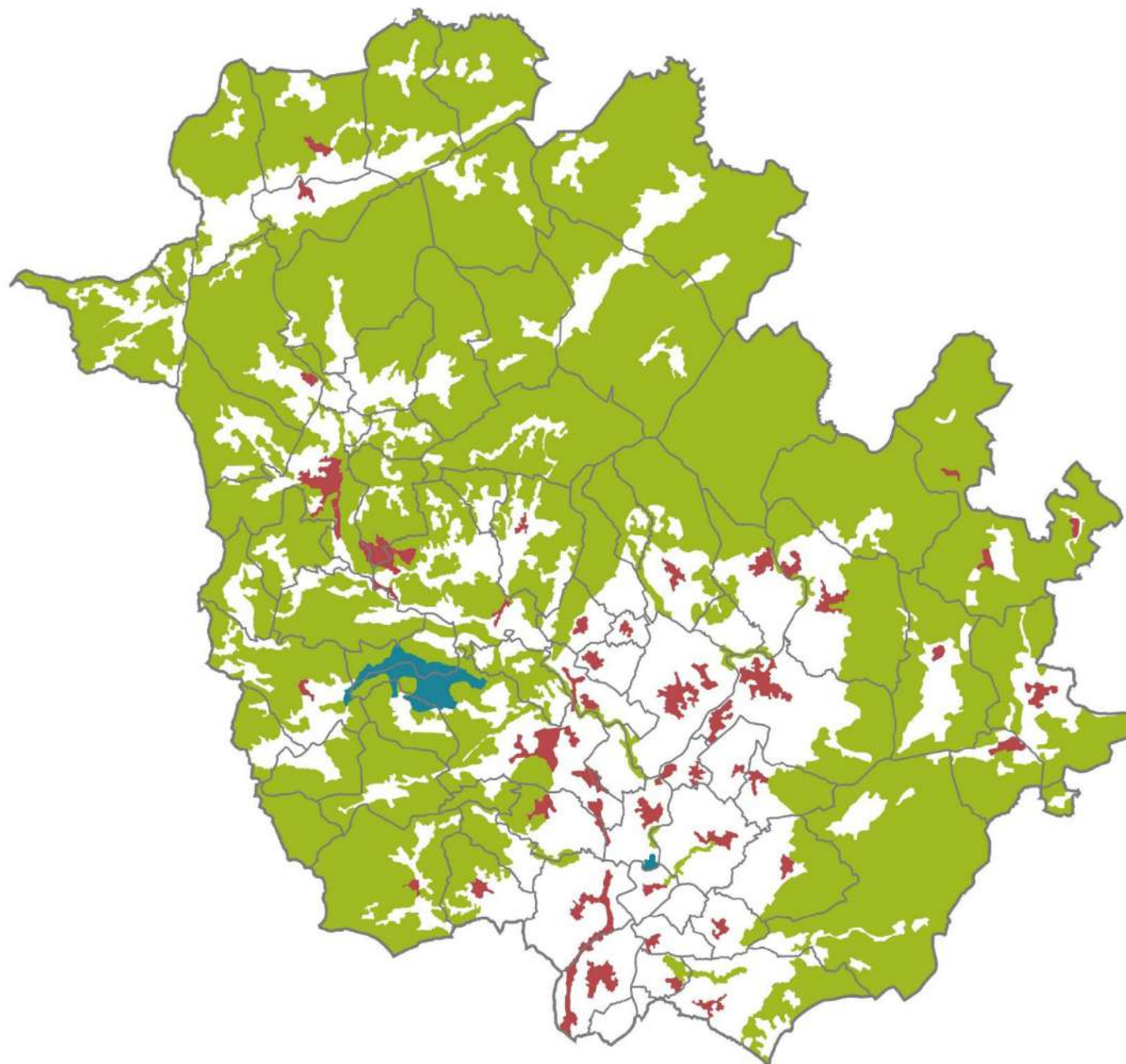
Le territoire du Syndicat Centre Hérault s'étend sur une superficie de 1 274 km<sup>2</sup>. Il est composé à 69 % d'espaces naturels et à 23 % d'espaces agricoles.

Il est structuré en 3 pôles d'équilibre principaux d'environ 10 000 à 15 000 habitants. Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- Communauté de communes du Clermontais :  
Clermont l'Hérault – Canet – Ceyras – Nébian
- Communautés de communes du Lodévois et Larzac :  
Lodève – Soubès - Le Bosc
- Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault :  
Gignac – Aniane – Saint André de Sangonis

La moyenne démographique des bourgs et villages est de 1 095 habitants par commune avec 71 % des communes ayant moins de 1 000 habitants. Le caractère rural du territoire reste donc très important.

La densité moyenne sur le territoire présente une forte disparité entre la plaine et les zones les plus élevées : 116 hab./km<sup>2</sup> sur le Clermontais, 27 hab./km<sup>2</sup> sur le Lodévois et Larzac et 85 hab./km<sup>2</sup> dans la Vallée de l'Hérault.



## Légende

- |  |  |
|--|--|
|  Zone naturelle |  Zone urbaine   |
|  Zone agricole  |  Surface en eau |

# UNE COMPÉTENCE MULTIPLE : LA PRÉVENTION, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## La prévention

Le Syndicat Centre Hérault mène de nombreuses actions de prévention sur le territoire :

- Elaboration et animation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), délégué par les Communautés de communes ;
- Sensibilisation des scolaires, associations, collectivités, élus, entreprises, grand public... ;
- Mise en place d'actions favorisant la prévention, la réduction et le tri des déchets.

## La collecte en apport volontaire

Alors que la collecte des ordures ménagères et des déchets de cuisine reste du domaine des Communautés de communes, le SCH gère la collecte en apport volontaire :

- En points tri (verre, emballages ménagers et papier, textile) ;
- En déchèteries classiques : accessibles par badge et réservées aux particuliers ayant de petites quantités à déposer ;
- En déchèteries gros véhicules : payantes à la tonne, avec une ouverture de compte pour les professionnels et particuliers ayant des quantités importantes à déposer. L'exploitation de la déchèterie de St-André-de-Sangonis a été transférée à un opérateur privé en mars ;
- En déchèterie mobile, déployée le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois à La Vacquerie.

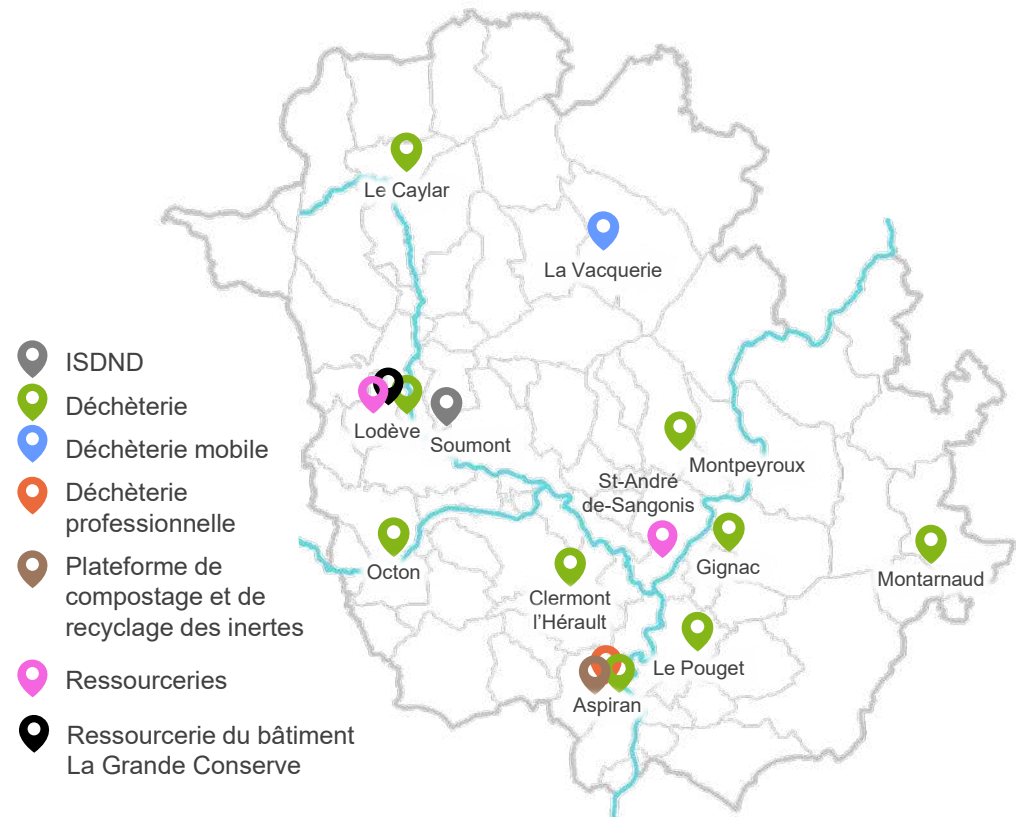
## Le traitement

Depuis 1998, les Communautés de communes ont confié au SCH la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté au territoire. Il gère les déchets ménagers selon une logique multi-filières :

- Acheminement des déchets recyclables, collectés en points tri et déchèteries, vers les filières appropriées pour qu'ils soient réintroduits dans un cycle de production ;
- Compostage des déchets de cuisine et végétaux sur la plateforme de compostage pour produire des composts de qualité\*, certifiés, ainsi qu'un bois de paillage\* ;
- Traitement par enfouissement des déchets résiduels (déchets ultimes non valorisables) sur l'ISDND gérée en régie et transfert des déchets inertes dans une Installation de Stockage de Déchets Inertes.

*La plateforme de compostage et l'ISDND sont des sites vitrines attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.*

*\*Produits commercialisés auprès des professionnels et des particuliers.*







# UNE COMPÉTENCE MULTIPLE : LA PRÉVENTION, LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

	OMR	Déchets de cuisine*	Verre	Emballages - Papiers	Textiles	Objets réemployables	Déchets d'équipement électrique et électronique	Produits chimiques déchets dangereux	Bois non traité	Végétaux	Inertes (gravats, terres etc.)	Bois traité	Non recyclables	Cartons	Métaux	Mobilier usagé	Polystyrène	Plâtre	Verre plat	Déchets municipaux
<b>MODE DE COLLECTE</b>																				
<b>Collecte en porte-à-porte</b>	Communautés de communes																			Com-munes
<b>Points tri</b>			SCH																	
<b>Déchèteries classiques</b>			SCH																	
<b>Déchèteries Gros Véhicules</b>			SCH																	
<b>MODE DE TRAITEMENT</b>																				
<b>Transfert vers des filières de recyclage / réemploi / traitement</b>			SCH								SCH	SCH		SCH						
<b>Compostage</b>		SCH								SCH										
<b>Enfouissement</b>	SC H												SCH							SCH

\*En ce qui concerne les déchets de cuisine, les habitants ont la possibilité de choisir entre un bac vert et un composteur individuel. Ils peuvent également déposer leurs déchets de cuisine dans un des composteurs partagés installés sur le territoire ou dans un point d'apport contrôlé (sur certaines communes de la CCVH uniquement).

### Le Syndicat Centre Hérault est l'un des membres fondateurs du Réseau CompostPlus.

CompostPlus est un réseau national d'échanges rassemblant élus et techniciens de collectivités engagées dans la valorisation des déchets alimentaires.

Grâce aux retours d'expérience de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, il participe au développement et à la promotion de la filière biodéchets auprès des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs de l'environnement.

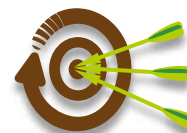
CompostPlus finance son action uniquement grâce aux cotisations de ses membres et aux aides publiques obtenues pour la réalisation de projets.

#### Le réseau en quelques chiffres

Il réunit les collectivités pionnières de la collecte séparée des déchets alimentaires depuis **2007**.

L'association a été créée en **2011**, à l'initiative de **6 collectivités** (dont le SCH) désireuses de renforcer la reconnaissance de la filière au niveau national.

Aujourd'hui, le réseau compte **60 collectivités membres** à travers la France, dont **21 lauréates** de l'appel à projets Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage et 4 membres « Territoire Engagé Transition Ecologique »



#### Les objectifs de CompostPlus

- ✓ **Apporter son expertise** au niveau national et européen
- ✓ **Promouvoir la filière** et la production d'un compost de qualité
- ✓ **Capitaliser et rendre accessible** le retour d'expérience de ses membres
- ✓ **Mutualiser les besoins** des collectivités de la filière



#### La labellisation ASQA

Le label « Amendement Sélectionné de Qualité Attestée » a été élaboré par le Réseau CompostPlus, avec le soutien de la Chambre d'agriculture et de l'ADEME. Il représente aujourd'hui la seule démarche qualité intégrée des plateformes de compostage reconnue par le monde agricole. Cette démarche favorise l'amélioration des pratiques, renforce la traçabilité et la qualité des composts, et apporte plus de transparence pour la filière. Sa mise en œuvre est vérifiée par des organismes indépendants.

Le Syndicat Centre Hérault a obtenu le label ASQA dès 2015.



# Les Evénements marquants de l'année 2022





## **CODEC** Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

Janvier

### Déploiement de nouveaux logiciels métiers

Le logiciel de gestion financière BL.GF de Berger-Levrault permet d'optimiser la performance, d'anticiper la trajectoire financière et de disposer des données utiles au pilotage des politiques publiques. Le nouveau logiciel de paie nommé BLGRH intègre de nouvelles fonctionnalités comme notamment la gestion des absences et des arrêts. Il permettra de déployer en cours d'année la dématérialisation des demandes et validation de congés. La plateforme logicielle modulaire de gestion des services techniques Atal de Berger-Levrault facilite la gestion technique et ses activités liées, permet une digitalisation des services techniques et la création d'une base de données unifiée.

Janvier

### Un barnum aux couleurs du Syndicat

Qu'il s'agisse d'une animation, d'une rencontre professionnelle ou d'un festival, cette tente pliable permet de renforcer l'identité visuelle du Syndicat Centre Hérault et d'avoir une meilleure visibilité sur les événements. Les animateurs sont également protégés du temps et peuvent accueillir le public dans de meilleures conditions.

Janvier

### Fin du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

En 2018, le Syndicat Centre Hérault et les 3 Communautés de communes ont signé un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire avec l'ADEME. Ce contrat, porté par le Syndicat, engageait les collectivités à mettre en œuvre un plan d'action de réduction et de valorisation des déchets et à atteindre 3 grands objectifs : réduire de 11 % la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, valoriser au moins 57 % des déchets ménagers et assimilés, mettre en œuvre au moins 5 synergies entre entreprises sur le territoire. La mise en œuvre du plan d'action et l'atteinte d'au moins 60 % de ces objectifs ont permis au Syndicat d'obtenir la totalité du soutien financier apporté par l'ADEME, soit plus de 200 000 € sur 3 ans, dédiés à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention.



## EVENEMENTS MARQUANTS

Janvier

### Création d'une page LinkedIn

Le Syndicat Centre Hérault a ouvert une page LinkedIn pour étendre sa notoriété au sein du monde de la prévention et du traitement des déchets et créer du lien avec l'ensemble des partenaires présents sur ce réseau professionnel.

Janvier

### Départ du Directeur Général des Services

Renaud Piquemal, qui a occupé pendant 22 ans le poste de Directeur Général des Services (DGS) au sein du Syndicat Centre Hérault, a quitté ses fonctions pour une nouvelle expérience professionnelle. Une gouvernance sous forme de directoire a été mise en place durant l'année 2022 dans l'attente du recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle DGS.

Février

### Le Comité territorial pour échanger entre acteurs du territoire

Cette rencontre est un temps fort de mobilisation et d'échanges entre le Syndicat et ses partenaires : maires, élus référents, Communautés de communes, Pays Cœur d'Hérault, ADEME, chambres consulaires, Région, Département, associations et entreprises en lien avec le développement durable. Il permet de faire le bilan du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés) et de l'ensemble des actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets, menées dans l'année par le Syndicat et ses partenaires. Les sujets abordés étaient l'opération Stop-Pub, les couches lavables, l'Ecologie Industrielle et Territoriale, l'extension des consignes de tri des emballages, la collecte en mélange du papier et des emballages, expérimentations menées dans les Communautés de communes, étude "Objectif 120 kg", le futur centre de tri, la plateforme de compostage, le dossier de demande d'autorisation de prolongation de l'ISDND de Soumont, et la sensibilisation auprès du grand public, des organisateurs d'événements et des scolaires.

LinkedIn



Mars

### Cession de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis

L'entreprise VMITP a repris l'exploitation de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis en mars. En plus d'un service de dépôt de déchets, elle propose sur place la vente de produits pour les chantiers du bâtiment et des travaux publics.





Mars

### Ouverture au public de la Ressourcerie du bâtiment

La Grande conserve, ressource spécialisée dans les matériaux du bâtiment et leur réemploi, est née d'un partenariat entre le Syndicat Centre Hérault et le Recyclage Lodévois qui en assume l'exploitation. Elle occupe un terrain et un local jouxtant la déchèterie de Lodève, mis à disposition par le Syndicat Centre Hérault dans le cadre d'une convention. Elle a ouvert ses portes au public en mars et inauguré son site en juin 2022. Ses services : collecte, vente, déconstruction, fabrication en réemploi, diagnostic et chantiers. En 2022, elle a collecté via les chantiers et entreprises 300 tonnes de matériaux. 50 tonnes ont été apportées directement à la ressource. 53 tonnes de matériaux du bâtiment en réemploi ont été vendues de mars à décembre 2022.

Mars

### Centre de tri mutualisé à Saint-Thibéry

La SPL OEKOMED, dont le Syndicat Centre Hérault est actionnaire avec six autres collectivités, a commencé en mars la construction d'un centre de tri. Cet équipement de nouvelle génération, mutualisé pour environ 500 000 habitants, permettra le tri des emballages et papiers. Il assurera l'autonomie du territoire en matière de tri des emballages et papiers. Il sera doté d'un parcours pédagogique pour les visites.





Mai

**Qualité et environnement : les revues de processus**

Elles concernent les deux sites certifiés : la plateforme de compostage et l'ISDND. Les revues de processus, orchestrées par le service QSE, sont réalisées trois fois par an, en mai, septembre et décembre. Elles permettent de faire un point d'avancement sur les objectifs qualité, sécurité et environnement, de rapporter les difficultés rencontrées et d'anticiper les questions à venir. Elles permettent de définir les éléments sortants qui seront présentés et travaillés en revues de direction, à travers l'analyse des indicateurs (données suivies tout au long de l'année reflétant la performance des services). Le service Collecte qui intègre le programme d'audit interne se verra prochainement intégrer des revues de processus à partir de 2023.

Juillet

**Le SCH, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'EIT lancé par la Région**

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) consiste à faire émerger des synergies entre entreprises : substitutions (les déchets de l'une deviennent les ressources de l'autre) ou mutualisations de biens ou services. Au mois de juillet, la candidature du Syndicat Centre Hérault à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'EIT, lancée par la Région, a reçu une réponse positive. Le Syndicat, comme les autres lauréats de la Région, sera accompagné par un centre de ressources pour structurer sa démarche d'EIT et constituer un dossier de demande de financement.

Juillet

**Enquête publique pour la prolongation de l'ISDND**

L'enquête publique concernant la demande de prolongation de l'exploitation de l'ISDND de Soumont s'est déroulée du 20 juin au 21 juillet. Le commissaire enquêteur a émis un rapport favorable sous réserve de diminuer les quantités de déchets enfouis.





**Août**

**Deuxième envoi de polystyrène en valorisation**

Au premier semestre 2022, 12 tonnes de polystyrène ont été prétraitées par compaction en déchèterie, puis récupérées par Valorplast pour être transportées vers des usines de recyclage où ils deviendront de nouveaux produits de polystyrène. Depuis janvier 2021, c'est plus de 20 tonnes de polystyrène qui ont été valorisées grâce au tri des usagers des déchèteries.

**Septembre**

**Participation à la campagne #RRRR de Refashion**

L'éco-organisme de la filière textile a lancé du 23 septembre au 2 octobre sa quatrième campagne de sensibilisation pour réparer, réutiliser et recycler les textiles, chaussures et linge de maison usagés. L'objectif est de sensibiliser les citoyens à l'économie circulaire, de montrer que les vêtements, chaussures et linge de maison usagés peuvent avoir plusieurs vies. Le Syndicat Centre Hérault participe à cette campagne afin de sensibiliser les habitants du territoire aux gestes du tri pour les textiles, car leur donner une deuxième vie s'impose comme la solution la plus efficace pour limiter les dégâts environnementaux et sociaux créés par l'industrie textile.



**Septembre**

**"Basique" : campagne de communication sur les déchets de cuisine**

Le Syndicat Centre Hérault a déployé une grande campagne de communication sur le tri des déchets de cuisine qui représentent encore 28 % des déchets du bac gris soit environ 60 kg sur les 199 kg de déchets produits par an et par habitant sur le territoire. Cette campagne, réalisée en interne, intitulée "Basique" a pour but d'informer et de rappeler aux habitants les consignes de tri des déchets de cuisine, mais également de les sensibiliser à la prévention des déchets et au gaspillage alimentaire. Elle était présente en radio, presse et affichage en septembre, novembre puis décembre, et en continu sur les réseaux sociaux.





Octobre

**Grande Foire de l'Agriculture Paysanne au Domaine des 3 Fontaines**

Les animateurs du Syndicat Centre Hérault ont tenu un stand sur le compost et le gaspillage alimentaire. La même journée, le service était également présent à Clermont-l'Hérault, pour la journée d'accueil des nouveaux arrivants de la Communauté de communes du Clermontais, pour informer sur le tri et sur le badge d'accès en déchèterie.

Octobre

**Couches lavables : informer les assistantes maternelles**

Le 12 octobre, le SCH, en partenariat avec l'entreprise Couchicoucha et les Communautés de communes, a animé une réunion d'information sur les couches lavables auprès des assistantes maternelles. L'une d'entre elles, fonctionnant en 100 % couches lavables, a fait part de son expérience. Les participantes peuvent emprunter un kit de prêt au SCH pour tester leur utilisation.

Octobre

**Les premières orientations validées de l'étude « Objectif 120 kg en 2025 »**

L'étude nommée « Objectif 120 kg en 2025 », lancée en septembre 2021, a pour but de maîtriser les coûts en réduisant la quantité de déchets résiduels. Cette étude est menée par un bureau d'études spécialisé dans la gestion des déchets. Il est piloté par les Communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault qui travaillent en concertation. La première étape a consisté à définir une nouvelle organisation de la collecte en tenant compte des spécificités des 3 Communautés de communes. Le scénario retenu répartit chaque commune en trois zonages selon les contraintes d'accessibilité et de stockage des bacs. En centre-ville et dans les rues étroites, tous les flux passeront en point de collecte avec des colonnes (inchangé pour le verre et les emballages). En secteur pavillonnaire, la collecte des emballages en porte à porte (PAP) sera généralisée. Les écarts pourront être collectés selon l'une ou l'autre des solutions techniques en fonction du choix le plus pertinent. En 2023, le groupe de travail va se centrer sur les adaptations techniques nécessaires et les investissements à prévoir, avec notamment la création d'un quai de transfert pour les emballages afin d'optimiser leur transport jusqu'au futur centre de tri de Saint Thibéry, ainsi que sur la répartition des missions des 4 collectivités. L'étude continuera ensuite avec une réflexion sur la tarification pour voir comment le coût facturé à l'usager pourrait être en lien avec sa production de déchets.



**NOUVEAU**

À partir du 2 novembre :  
**BADGE OBLIGATOIRE  
POUR ACCÉDER  
AUX DÉCHÈTERIES**

Créez dès à présent votre compte  
sur [syndicat-centre-herault.org](http://syndicat-centre-herault.org)

Vous ne disposez pas d'accès  
à internet pour créer votre compte :  
contactez le 04 67 88 18 46.

Suivez-nous :  
@ f in

Les déchèteries concernées :

- > Aspiran
- > Clermont l'Hérault
- > Gignac
- > Le Caylar
- > Le Pouget
- > Lodève
- > Montarnaud
- > Montpeyroux
- > Octon

Mon appli pour accéder en déchèterie !

Tri & Moi  
Tri et moi

Syndicat Centre Hérault

**Novembre**

**Mise en place du contrôle d'accès informatisé en déchèterie en novembre**

Afin de maîtriser les coûts du service, un nouveau dispositif d'accès par badge a été mis en place à partir du 2 novembre 2022. Cela concerne toutes les déchèteries du territoire gérées par le SCH.

L'application "Tri et moi", à télécharger sur smartphone, génère le badge numérique qui permet d'accéder en déchèterie. Les personnes qui n'ont pas de smartphone peuvent obtenir une carte physique, sur rendez-vous.

Les coûts peuvent être mieux maîtrisés, en réservant l'accès uniquement aux habitants du territoire qui financent cet équipement via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Grâce au badge, les professionnels seront tous identifiés et facturés. Les particuliers disposent de 26 passages dans l'année à utiliser librement sans contrainte de fréquence. A partir de 2024, une fois leur nombre de passages gratuits épuisé, les passages supplémentaires, assimilés à une production de déchets professionnels, pourront être facturés. Les particuliers avec un véhicule de plus de 2 m de hauteur n'ont plus de forfait à payer (accès sur les sites du Caylar, de Lodève, Montpeyroux et Octon non équipés de portique de hauteur).

**Novembre**

**Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) : un stand sur le textile**

La SERD s'est déroulée du 19 au 27 novembre. Organisée par l'ADEME, elle avait cette année pour objectif de sensibiliser au tri et à la réduction des déchets textiles. Dans le cadre de cette semaine, le Syndicat Centre Hérault a mené une animation de sensibilisation sur la Foire d'automne de Gignac le samedi 26 novembre avec comme thématique « les textiles, une alternative au jetable dans la cuisine et la salle de bain » : éponges lavables, sopalins en textile, couches et lingettes lavables ont été présentés aux visiteurs de la Foire.



**Décembre**

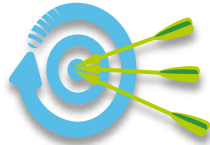
**Prolongation de l'exploitation de l'ISDND jusqu'à fin 2031**

Le Préfet a autorisé la prolongation de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux située sur la commune de Soumont pour 9 années supplémentaires. Cet équipement a un rôle central dans l'organisation du service public de gestion des déchets du territoire, constituant aujourd'hui l'unique exutoire du territoire pour les déchets résiduels. L'autorisation délivrée par les services de l'État prévoit de diminuer graduellement jusqu'à fin 2031 le niveau d'enfouissement des déchets résiduels sur ce site.

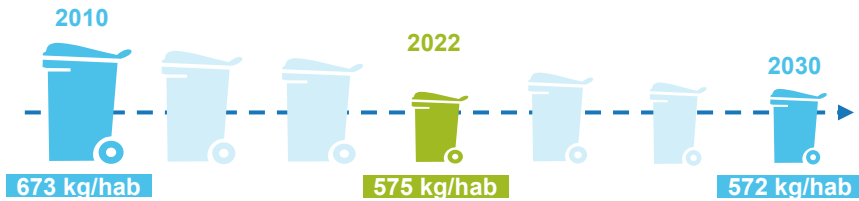
# Vers un territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage



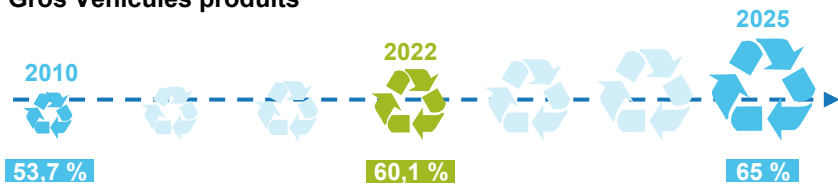
*Les objectifs \**



**Réduire de 15 % la production de DMA par rapport à 2010, avant 2030**

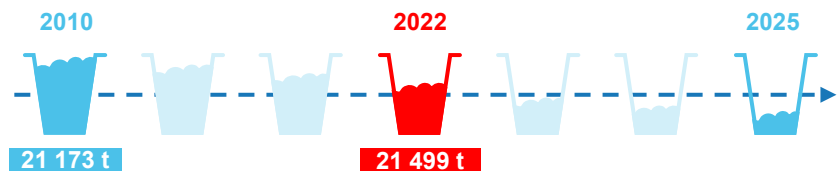


**Composter ou recycler 65 % des DMA et déchets des Déchèteries Gros Véhicules produits \*\***



Ce résultat est commenté en page 38.

**Réduire les DMA et déchets des Déchèteries Gros Véhicules enfouis \*\*\***



Ce résultat est commenté en page 44.

\*Objectifs définis par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

\*\* Le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels précédents l'année 2018.

\*\*\* Selon le cadre général fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en 2019.

Lauréat de l'appel à projet national Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage depuis 2014, le SCH est engagé dans une démarche exemplaire en matière de gestion des déchets.

Afin de poursuivre ces engagements mais aussi de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), le SCH a choisi de construire, en partenariat avec les Communautés de communes et en concertation avec les acteurs locaux, un plan d'action pour la prévention et la gestion des déchets du territoire.

Ainsi, depuis 2017, il s'appuie sur les référents communaux "déchets et économie circulaire », interlocuteurs privilégiés entre le SCH et les communes. Ces élus, après avoir suivi un parcours de formation, ont pu contribuer à la construction de ce plan d'action, dont le but était de :

- développer l'économie circulaire sur le territoire
- prévenir la production de déchets
- valoriser au maximum les déchets produits afin de réduire l'enfouissement.

**En 2018, suite à ce travail, un projet de territoire, articulé autour de 8 axes, a vu le jour :**

- 1. On économise les ressources**
- 2. On améliore les performances de collecte et le geste de tri**
- 3. On donne de la valeur à nos déchets**
- 4. On favorise, à notre échelle, l'économie circulaire**
- 5. On responsabilise les citoyens et les acteurs économiques**
- 6. On mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne**
- 7. On travaille sur des objectifs propres au SCH**
- 8. On pilote la stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage**

Fort de la réussite de cette expérience, le Syndicat a décidé de renouveler ce réseau d'élus référents, à la suite des élections municipales de 2020.

Aujourd'hui, une centaine d'élus composent ce réseau d'élus référents « déchets et économie circulaire ».



## Axe 1 : on économise les ressources

Développer les activités de **réemploi** avec les ressourceries du territoire • Lutter contre le **gaspillage alimentaire** en restauration collective et classique • Développer le **compostage individuel et partagé** • Améliorer les **comportements d'achat et l'offre des commerces locaux** • Poursuivre **l'opération Stop-pub** • Déployer les **couches lavables** en accompagnant les parents et les professionnels



## Axe 2 : on améliore les performances de collecte et le geste de tri

Renforcer la **communication de proximité** et les **performances de collecte des déchets de cuisine en porte-à-porte** • Renforcer la **proximité et l'attractivité des points tri** • Avoir un **service déchèterie rationnel et de qualité**



## Axe 3 : on donne de la valeur à nos déchets

**Améliorer les rendements** de la plateforme de compostage • Aller vers le développement d'un **centre de tri nouvelle génération** et **l'extension des consignes de tri** • Rechercher des **solutions et filières de valorisation locales**



## Axe 4 : on favorise à notre échelle l'économie circulaire

Tourner le développement économique local vers **l'économie circulaire** et **l'Ecologie Industrielle et Territoriale**



## Axe 5 : on responsabilise les citoyens et les acteurs économiques

Mettre en place la **redevance spéciale** ainsi que les premiers jalons de la **tarification incitative**



## Axe 6 : on mise sur l'éco-exemplarité et la mobilisation citoyenne

Faire preuve d'**éco-exemplarité** au sein des collectivités, lors des manifestations du territoire... • **Sensibiliser le grand public** lors des manifestations et visites des équipements du SCH • **Sensibiliser les publics scolaires** avec des animations en classes, des concours, des visites • Faire connaître les **produits du SCH**



## Axe 7 : on travaille sur des objectifs propres au SCH

Poursuivre dans une **logique ancienne de coopération** : Réseau Compost+, mutualisations avec le SICTOM de Pézenas... • **QSE** : avoir une démarche **d'amélioration continue** des services • Améliorer le **progrès social** et la **vie interne**



## Axe 8 : on pilote la stratégie de territoire ZDZG

**Animation et gouvernance** du projet de territoire ZDZG • **Plan de communication** de la stratégie territoriale ZDZG

# Les indicateurs techniques

## La prévention



## LA PRÉVENTION

Le Syndicat Centre Hérault a mené tout au long de l'année des actions de prévention auprès des différents publics du territoire.



**22 150 Gobelets** prêtés  
aux organisateurs  
d'événements sur le territoire

**3 ÉCO-MANIFESTATIONS**  
accompagnées



**20 VISITES** des équipements  
techniques du SCH



**2 293 ÉLÈVES** sensibilisés

**83 INTERVENTIONS** en classe

**2 RENCONTRES**

organisées avec  
les élus du territoire



**6 KITS** de couches lavables  
prêtés à des familles du  
territoire

**24 AIRES**

de compostage partagé



**703 ABONNES**

**196 POSTS FACEBOOK**

**89 562 PERSONNES TOUCHÉES**



**462 ABONNES**

**177 POSTS INSTAGRAM**

**6 805 PERSONNES TOUCHÉES**

Indice de réduction des  
déchets par rapport à 2010

**85,3 %**

L'indice de réduction des déchets est calculé à partir de quantité de Déchets Ménagers et Assimilés produits par habitant, en fonction de la population municipale.

$$\text{Indice} = \frac{\text{Quantités de DMA/hab. 2022} \times 100}{\text{Quantités de DMA/hab. 2010}}$$

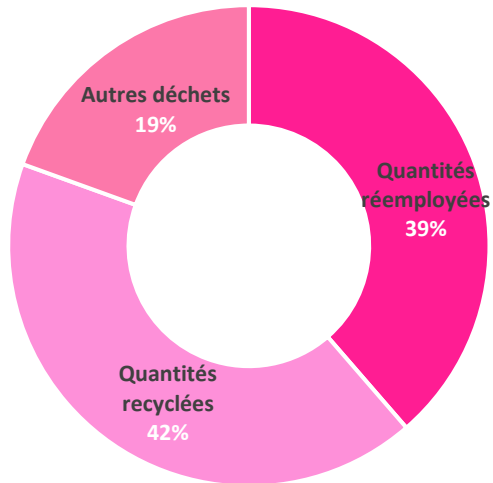
En 2022, l'indice de réduction des DMA est de 85,5 %. Il a donc diminué par rapport à l'année précédente où il était de 90 %. Ceci est principalement dû à une diminution des déchets collectés en déchèteries classiques.

Pour en savoir plus...

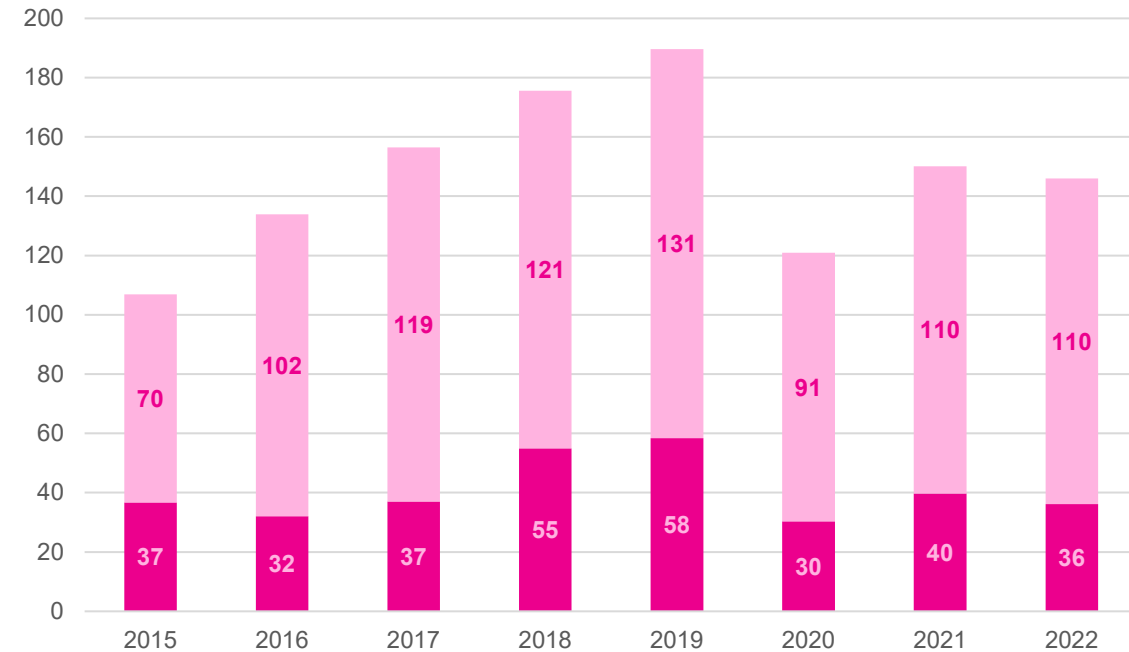
- [www.syndicat-centre-herault.org](http://www.syndicat-centre-herault.org)
- [communication@syndicat-centre-herault.org](mailto:communication@syndicat-centre-herault.org)
- Syndicat Centre Hérault – officiel
- Syndicatcentreherault
- Syndicat Centre Hérault - Officiel
- Nous rencontrer sur nos stands
- Le magazine du SCH : *Esprit Zéro Déchet*



**Proportion de réemploi des quantités collectées par notre partenaire**



**Evolution des quantités collectées en déchèteries et à la Ressourcerie (t)**



■ Quantités collectées à la Ressourcerie ■ Quantités collectées en déchèteries

**Le réemploi en 2022**

En 2022, une collecte stable avec une bonne qualité des objets collectés était au rendez-vous. Cela est dû à une bonne communication de la part des agents de déchèteries et aux échanges précis avec les donateurs qui viennent apporter directement sur site.

La Ressourcerie a connu en 2022 une hausse de sa fréquentation et de ses ventes car elle est de plus en plus connue et appréciée pour la qualité, la propreté, le choix et la mise en espace des articles. Les clients savent aussi que le réapprovisionnement est permanent.



# Les indicateurs techniques

## La collecte



## LES POINTS TRI : ÉQUIPEMENTS

**879 COLONNES**  
**EMBALLAGES ET**  
**PAPIERS SOIT 1 POUR**  
**95 HABITANTS**



**431 COLONNES VERRE**  
**SOIT 1 POUR 193**  
**HABITANTS**



**45 COLONNES**  
**TEXTILES ET**  
**CHAUSSURES**  
**SOIT 1 POUR**  
**1 849 HABITANTS**

### Les points tri en 2022

En 2022, tous les points tri (391) étaient désormais équipés de deux types de colonnes : une pour le verre, l'autre pour les emballages et papiers (l'extension des consignes de tri a permis d'y intégrer aussi les plastiques et petits objets en aluminium). La transformation des colonnes papiers en colonnes à emballages et papiers a ainsi permis d'augmenter le volume disponible sur le territoire et d'optimiser le service de collecte.

### Les évolutions prévisibles

En septembre 2021, le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Lodévois et Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault ont lancé une étude sur l'optimisation de la collecte des déchets. Cette étude, appelée « Objectif 120 kg pour 2025 » a pour but d'optimiser notre collecte et de réfléchir à la mise en place d'une redevance spéciale, afin de passer de 199 kg de déchets résiduels (collectés dans le bac gris) par an et par habitant en 2021, à 120 kg d'ici 2025.

Un scénario de collecte a été validé en 2022 pour un déploiement programmé sur 3 ans à compter de 2023. En centre-ville et rues étroites, les quatre flux de déchets (ordures ménagères, emballages/papiers, verre et déchets de cuisine) seront collectés en points d'apport volontaire (PAV). En secteur pavillonnaire, ces quatre flux seront collectés en porte à porte (PAP) au moyen de bacs. Les habitations à l'écart pourront être collectées en PAP ou PAV en fonction du choix le plus pertinent.

### Incivilités autour des points tri

En 2022, 17 colonnes de tri ont été incendiées, contre 6 en 2021. Chaque remplacement coûte 2 000 €. Sur les points sensibles, elles sont remplacées par des colonnes anti-feu.

### Fréquences de collecte

Depuis 2020, l'informatisation de la collecte permet de suivre au plus près les taux de remplissage des colonnes pour anticiper le moment où elles vont devoir être collectées. Ainsi, toute l'année, le SCH suit le taux de remplissage des colonnes et organise le service de collecte en conséquence. Les fréquences données ici sont donc susceptibles de varier en fonction de la commune et de la population.

En période estivale, avec l'augmentation de la population liée à la fréquentation touristique, la collecte des points tri est adaptée au besoin, en fonction des colonnes, afin d'anticiper leurs niveaux de remplissage tout en optimisant l'organisation logistique du service.

Emballages Ménagers  
Recyclables et papiers



**1 à 2 FOIS PAR SEMAINE**  
**Selon la vitesse de remplissage**

Verre



**1 TOUS LES 15 JOURS**  
sauf cas particuliers

Textile, Linge,  
Chaussures



**1 à 2 FOIS PAR SEMAINE**  
en règle générale

# LES POINTS TRI : ÉQUIPEMENTS

## Les points tri en 2022

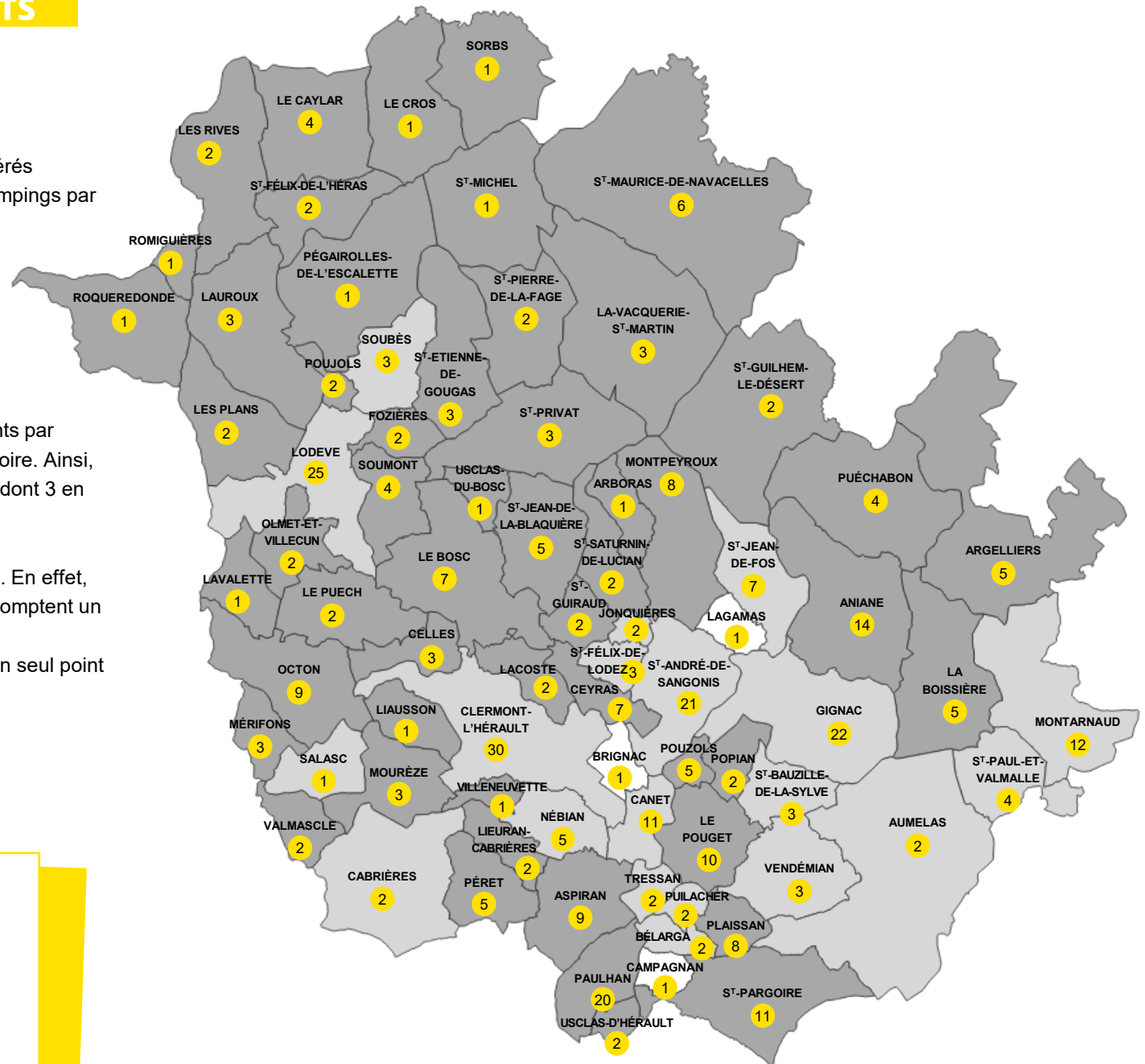
La carte ci-après présente la densité de points tri publics, gérés par le SCH, sur le territoire. Les points tri privés (sur des campings par exemple) ne sont ici pas représentés.

Les points jaunes présentent le nombre de points tri dans chaque commune et la couleur de la commune correspond au nombre d'habitants par point tri (voir légende).

L'objectif de proposer au moins un point tri pour 250 habitants par commune est atteint pour la plupart des communes du territoire. Ainsi, seules 23 communes ont plus de 250 habitants par point tri dont 3 en ont plus de 500 par point tri.

Cette carte doit néanmoins être considérée avec précaution. En effet, certains points tri, sur les grandes communes notamment, comptent un nombre plus important de colonnes que d'autres.

D'autre part, certaines communes ne sont équipées que d'un seul point tri car il n'y a pas la place pour en installer davantage.



## Légende

X Nombre de points tri

### Densité des points tri

+ de 500 hab./ point tri

250 à 500 hab./ point tri

0 à 250 hab./ point tri

Densité de points tri publics dans chaque commune



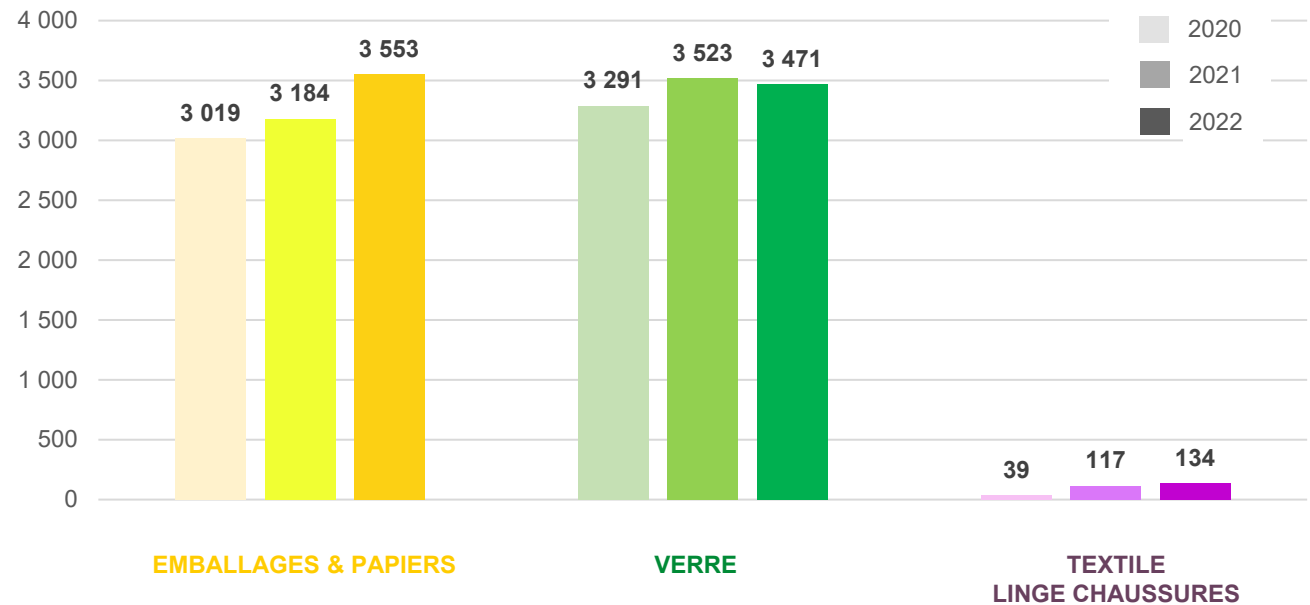
## LES POINTS TRI : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES



**7 157 tonnes**  
de déchets collectés en points tri



Evolution des quantités collectées en points tri (tonnes)



La collecte en mélange des Emballages et du Papier (EMRP) a fait l'objet d'une augmentation en 2022. Elle est passée de 38,8 kg/habitant en 2021 à 42,7 kg/hab. en 2022 (+ 10,4 %). 2022 était une année complète avec les extensions des consignes de tri et le mélange des emballages et papiers a permis d'augmenter le volume de tri disponible dans les colonnes pour les usagers.

Pour ce qui est du verre, depuis 2021 les quantités collectées stagnent. En effet, elles sont passées de 42,9 kg/hab. en 2021 à 41,7 kg/hab en 2022.

Enfin, les quantités de Textile Linge et Chaussures (TLC) collectées sur le territoire par le SCH en 2022 (1,6 kg/hab.) ont augmenté de 12,9 % par rapport à 2021.

**Au total ce sont 86 kg/hab. de déchets qui ont été collectés en 2022, dans les points tri du territoire, soit une légère augmentation de 0,2 % traduisant une certaine stabilité.**

# LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : ÉQUIPEMENTS ET DÉCHETS ACCEPTÉS

	Carton	Bois traité	Bois non traité	Métaux	Végétaux	Non recyclables	Piles	Déchets d'équipement électrique et électronique	Inertes	Produits chimiques déchets dangereux	Mobilier usagé	Objets réemployables	Polystyrène	Textiles	Plâtre
Aspiran	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Gignac	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Montarnaud	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Clermont-l'Hérault	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Lodève	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Le Pouget	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Montpeyroux	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Le Caylar	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Octon	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

## Les évolutions en 2022

En 2022, l'informatisation des déchèteries a été déployée. Les conditions d'accès en déchèteries pour les usagers ont été modifiées. Une borne à l'entrée des déchèteries, ou un agent d'accueil, identifie le badge et autorise l'accès aux seuls habitants du territoire, ce qui permet de maîtriser les coûts.

## Les évolutions prévisibles

Le Syndicat Centre Hérault prévoit de mettre en place d'autres filières de valorisation dans ses déchèteries comme celles des articles de sport et loisirs. Seront concernés tous les équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir en plein air ; incluant les accessoires, les consommables et les jouets.

## Où déposer les déchets refusés ?

- Médicaments inutilisés ou périmés : **chez les pharmaciens (Cyclamed)**
- Bouteilles de gaz et pneus : **retour revendeur**
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) : **www.dasri.fr**
- Déchets chimiques professionnels et produits phytosanitaires : **voir distributeurs**
- Amiante : **professionnels spécialisés**  
Vous êtes un particulier du territoire ?  
Contactez le Syndicat Centre Hérault au 04 67 88 18 46.

## Points tri dans toutes les déchèteries\*

- Emballages et Papiers
- Verre
- Textile Linge Chaussures

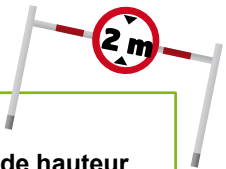
\*Sauf la déchèterie d'Octon et de Clermont l'Hérault



1 déchèterie pour  
9 247 habitants

# LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : HORAIRES ET FRÉQUENTATION

Accès en déchèteries



**Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur**  
Depuis octobre 2017, les véhicules de plus de 2 m doivent se rendre en déchèterie gros véhicules (service payant au poids), sauf dans les déchèteries de Lodève, Le Caylar, Montpeyroux et Octon.

**Fermeture de toutes les déchèteries** les dimanches, lundis et jours fériés

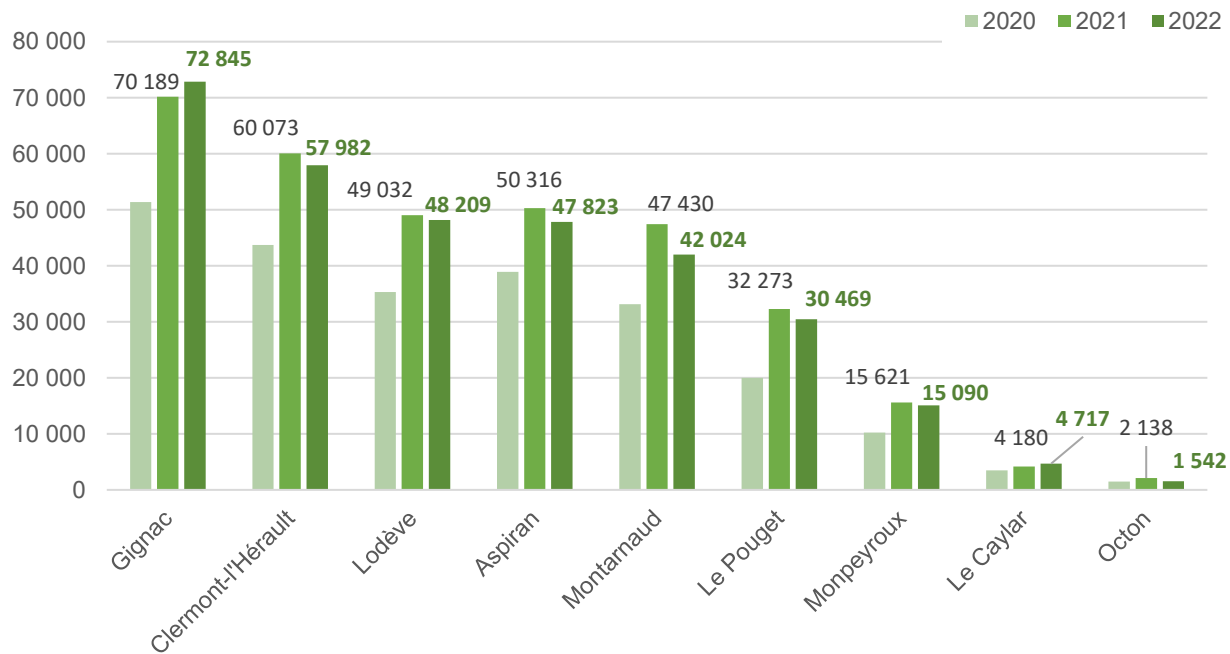
**OUVERTE**       **FERMÉE**

**Matin :** 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>  
**Après-midi :** 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>15

	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

<b>Aspiran Clermont-l'H. Gignac Lodève Montarnaud Le Pouget</b>	Matin	✓	✓	✓	✓	✓
	APM	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Le Caylar</b>	Matin	✓		✓		✓
	APM					
<b>Montpeyroux</b>	Matin					
	APM	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Octon</b>	Matin		✓		✓	
	APM					

## Evolution de la fréquentation en déchèteries (nombre de visiteurs)



### Les évolutions en 2022

En 2022, les taux de fréquentations ont retrouvé une valeur proche de ce que l'on pouvait observer avant la crise sanitaire.

Depuis le mois de novembre, les déchèteries sont accessibles au moyen d'un badge. Entre septembre et décembre, 13 695 comptes usagers ont été créés dont 13 481 pour les particuliers (39 % des foyers du territoire).



**64 kg en moyenne par visiteur**

**320 701 visiteurs en déchèteries par an (- 3,3 %)**

# LES DÉCHÈTERIES CLASSIQUES : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES

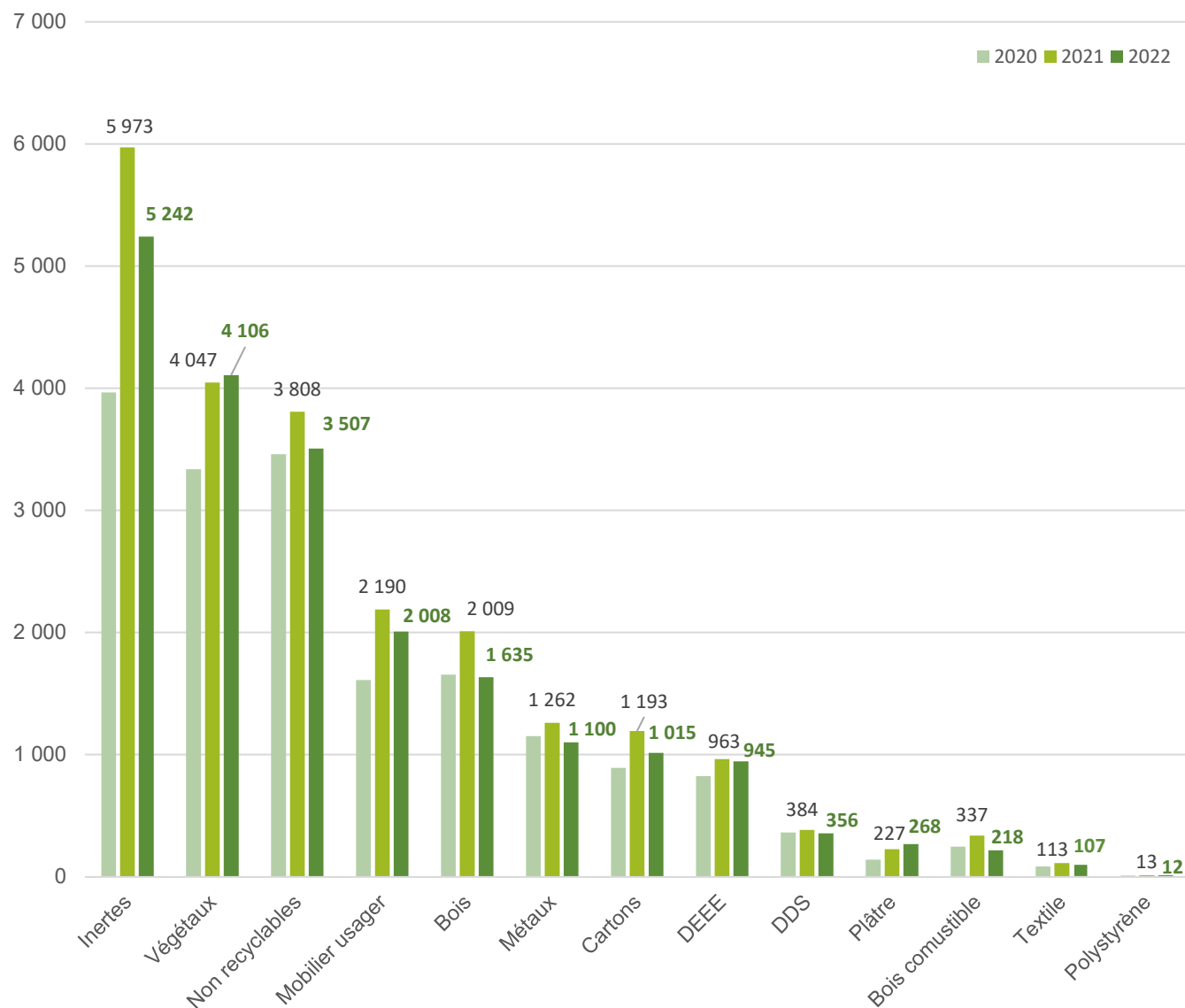
En 2022, la quantité de déchets collectés en déchèteries classiques a diminué de 6 % par rapport à 2021 puisqu'elle est passée de 22 519 t à 20 519 t. Grâce au badge, il y a moins d'usagers hors territoire et les professionnels du bâtiment sont désormais orientés vers d'autres filières.



**20 519 tonnes** de déchets collectés en déchèteries classiques



Evolution des quantités collectées en déchèteries classiques (t)



# LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : SYNTHÈSE DES TONNAGES COLLECTÉS

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire, en tonnes et en kg/habitant.

En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque que les quantités d'ordures ménagères et de déchets de cuisine produites par habitant ont diminué.

La collecte des emballages-papier et du verre continue d'augmenter, tout comme celle du textile.

Enfin, si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités globales collectées ont diminué par rapport à 2021, mais elles sont plus élevées de 9 % par rapport à 2020.



	Quantités collectées en tonnes			Quantités collectées en kg/hab.		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Population	81 094	82 148	83 220	81 094	82 148	83 220
<b>Porte à porte</b>						
Ordures Ménagères Résiduelles	16 908	16 895	16 534	209	206	199
Déchets de cuisine	3 173	3 000	2 903	39	37	35
<b>Déchets collectés par les Com. de communes</b>	<b>20 082</b>	<b>19 896</b>	<b>19 437</b>	<b>248</b>	<b>242</b>	<b>234</b>
<b>Points tri</b>						
Emballages Ménagers Recyclables	1 789	3 384	3 553	22	39	43
Papier	1 230			15		
Verre	3 291	3 523	3 471	41	43	42
Textile Linge Chaussures	39	117	134	0,5	1,4	1,6
<b>Déchèteries classiques</b>						
Non recyclables	3 461	3 808	3 507	43	46	42
Inertes	3 966	5 973	5 242	49	73	63
Végétaux	3 336	4 047	4 106	41	49	49
Bois	1 656	2 009	1 635	20	24	20
Mobilier usagé	1 611	2 190	2 008	20	27	24
Métaux	1 152	1 262	1 100	14	15	13
Carton	893	1 193	1 015	11	15	12
DEEE	824	963	945	10	12	11
DDS	364	384	356	4	5	4
Bois combustible	248	337	218	3	4	3
Plâtre	140	227	268	2	3	3
Textile	85	113	107	1	1	1
Polystyrène	10	13	12	ε	ε	ε
<b>Déchets collectés par le SCH</b>	<b>25 043</b>	<b>29 342</b>	<b>27 677</b>	<b>297</b>	<b>357</b>	<b>333</b>
<b>Autre</b>						
Déchets municipaux	874	736	753	11	9	9
<b>Déchets collectés sur le territoire</b>	<b>45 258</b>	<b>50 212</b>	<b>47 867</b>	<b>558</b>	<b>612</b>	<b>575</b>





## LE SERVICE AUX PROFESSIONNELS : UN SERVICE PAYANT



### Déchèteries

#### Gros Véhicules



Les professionnels peuvent déposer leurs déchets dans la déchèterie gros véhicules située à Aspiran ainsi qu'auprès d'autres exutoires gérés par des entreprises privées. Elle est conçue pour accueillir les déchets d'activités et est en capacité d'accueillir les véhicules supérieurs à 2 m.

**Le service est payant au poids selon la nature des déchets déposés. L'utilisateur souhaitant utiliser la déchèterie gros véhicules d'Aspiran doit ouvrir un compte dès son 1<sup>er</sup> apport.**

### Déchèteries

#### classiques



Les déchèteries conçues pour les particuliers sont également accessibles aux professionnels, (hors professionnels du bâtiment à partir de novembre 2022) avec un véhicule inférieur à 2 m de hauteur\* et moins de 3,5 t, sous certaines conditions.

**Le professionnel souhaitant utiliser ces équipements doit faire une demande de badge auprès du service collecte via un formulaire internet, avant son 1<sup>er</sup> apport en déchèterie. Le service est payant au forfait par passage.**

*\* A l'exception des déchèteries de Lodève, le Caylar, Montpeyroux et Octon qui peuvent accueillir les véhicules de plus de 2 m de hauteur.*

### Emballages/papiers

#### et verre



Les professionnels peuvent demander une collecte spécifique en colonnes de ces flux avec un paiement du service et un conventionnement.

### Ordures ménagères

#### et assimilés



Les professionnels peuvent bénéficier du service de collecte assuré par les Communautés de communes, sous certaines conditions (limitation du volume des bacs des déchets résiduels et respect des consignes de tri appliquées aux particuliers).

La dotation en bacs est définie par les Communautés de communes.

# LES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES : ÉQUIPEMENTS ET DÉCHETS ACCEPTÉS

	Non recyclables	Inertes	Végétaux	Métaux	Cartons	Bois	Bois combustible	Mobilier usagé	Polystyrène	Plâtre	Verre plat
Aspiran	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

## Fonctionnement des Déchèteries Gros Véhicules

### 1. Accueil, identification

Ouverture d'un compte obligatoire dès le 1<sup>er</sup> apport

### 2. Pesée du véhicule à plein

Contrôle des déchets

### 3. Dépotage des déchets au sol ou en benne

### 4. Pesée du véhicule à vide sur le pont bascule

Poids minimum pris en compte : 20 kg

### 5. Facturation en fin de mois

## Où déposer les déchets refusés ?

- Amiante et bois avec traitement dangereux : **entreprises spécialisées**
- Emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) et médicaments : **chez les revendeurs**

## Les évolutions en 2022

En 2022, la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis a été transférée vers un opérateur privé (VMITP).

Par ailleurs, les inertes ne sont plus commercialisés.

## Les évolutions prévisibles

Le Syndicat Centre Hérault pourrait arrêter la gestion de sa déchèterie gros véhicule à Aspiran.



OUVERTE



FERMÉE

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
-----	-----	-----	-----	-----	-----

Aspiran	9 <sup>h</sup> à 12 <sup>h</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	
	14 <sup>h</sup> à 17 <sup>h</sup>	✓	✓	✓	✓	✓	

# LES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES

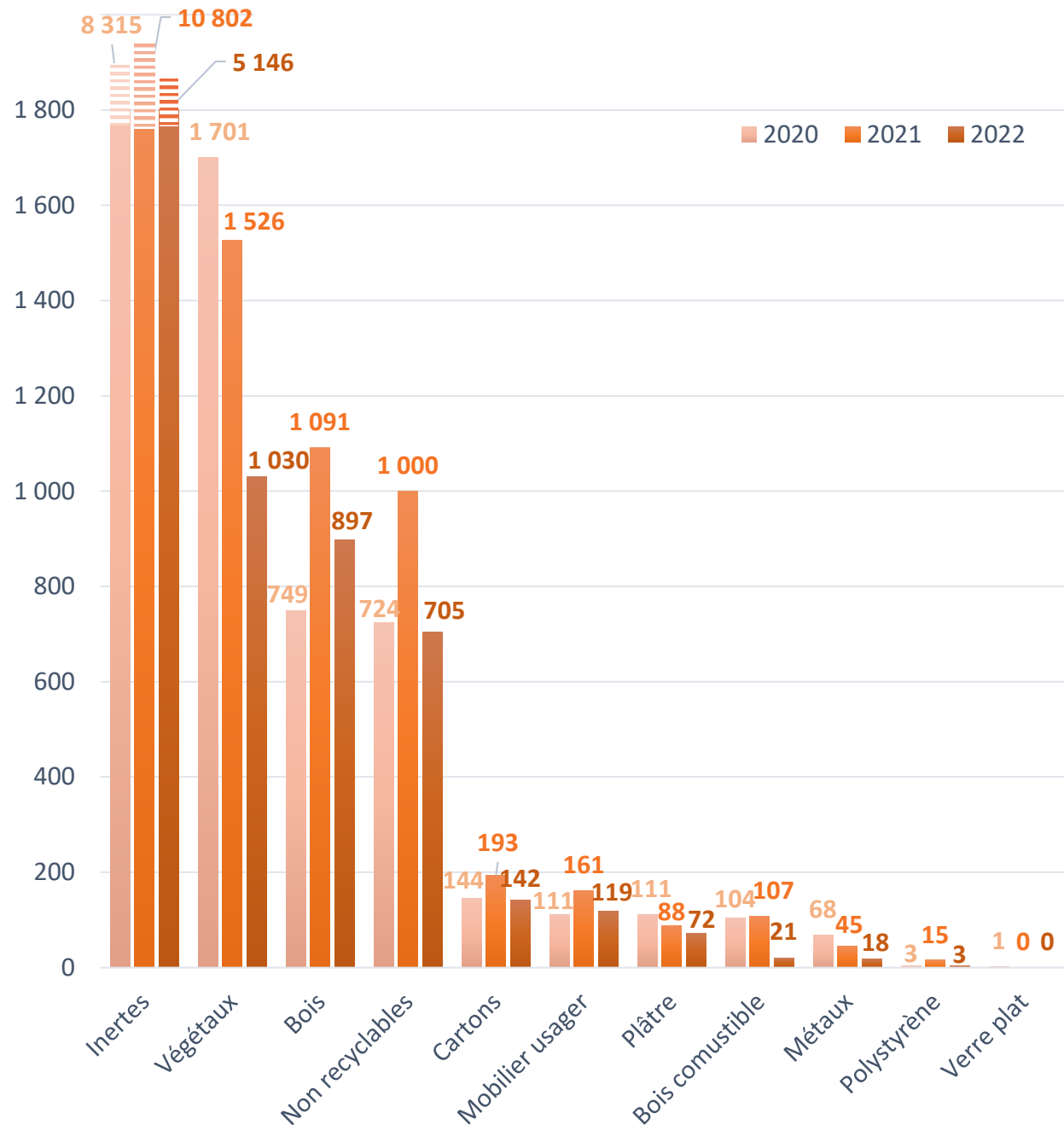
Entre 2021 et 2022, les quantités collectées en déchèteries gros véhicules ont diminué de 84,4 %. En effet, elles sont passées de 15 028 t à 8 152 t avec une réduction de 50 % des inertes collectés. Cette forte diminution s'explique par le transfert de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis vers un opérateur privé, dont les tonnages ne sont plus comptabilisés avec ceux gérés par le Syndicat Centre Hérault.



**8 152 tonnes** de déchets collectés en déchèteries gros véhicules



Evolution des quantités collectées en déchèteries gros véhicules (t)

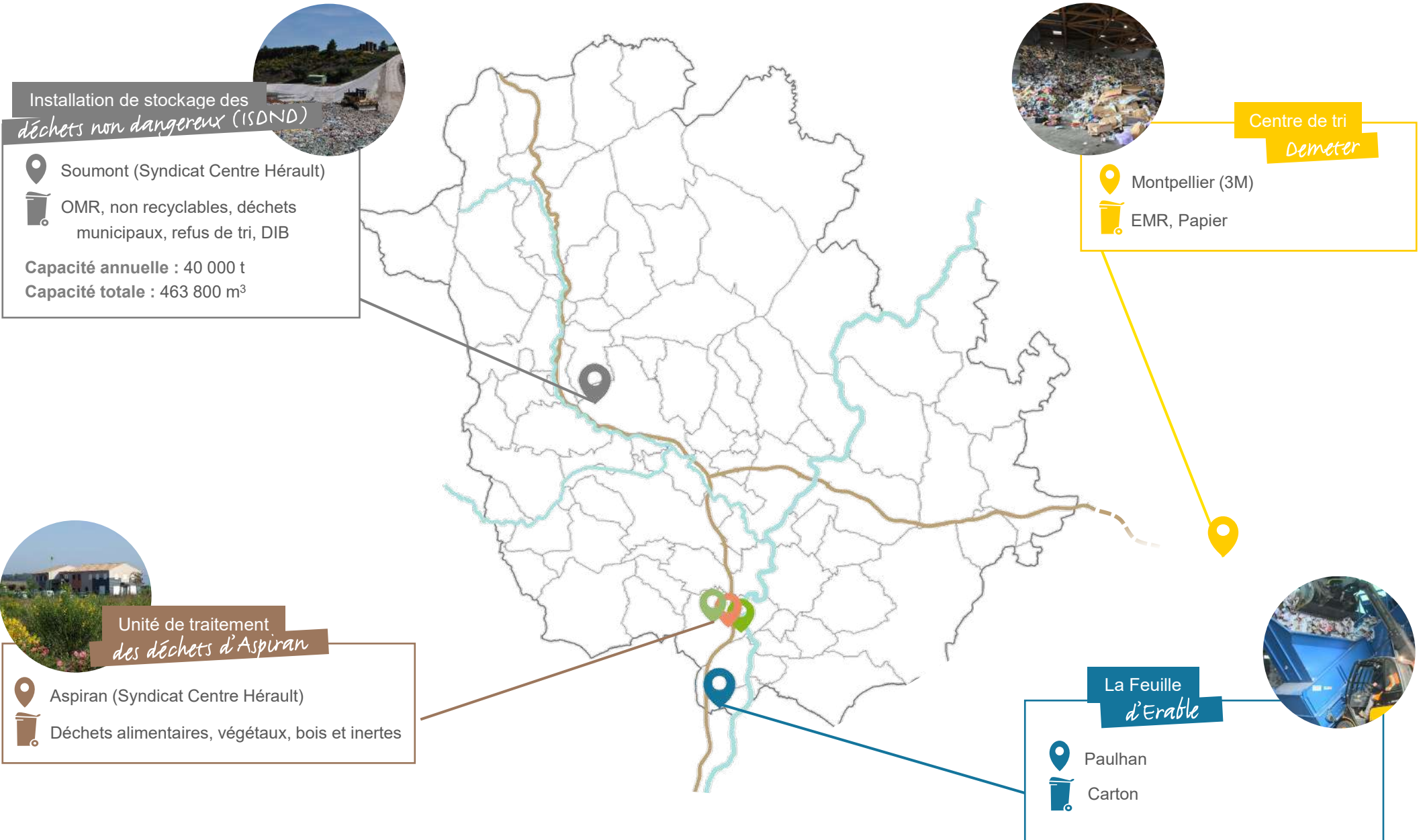


# Les indicateurs techniques

## Le traitement



# LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT, SUR ET AUTOUR DU TERRITOIRE





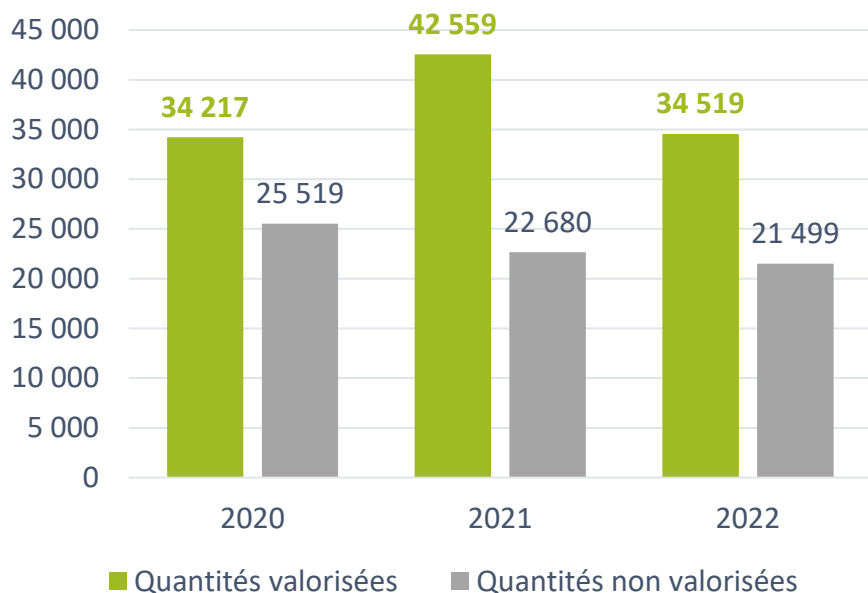
Porte-à-porte	Déchets de cuisine		●			
	OMR					●
Points tri	EMR - Papier			●	● (refus de tri)	
	Verre			●		
	Textiles	●		●	●	
Déchèteries	Textiles	●		●	●	
	Objets réemployables	●		●		
	Végétaux		●	●		
	Bois			●		
	Inertes			●		
	Déchets d'équipement électrique et électronique			●		
	Produits chimiques déchets dangereux			●		
	Cartons			●		
	Métaux			●		
	Mobilier usagé			●		
	Polystyrène			●		
	Plâtre			●		
	Verre plat			●		
	Bois combustible				●	
	Non recyclables					●
Autres	Déchets municipaux					●
	Déchets industriels banals					●

# LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET DÉCHETS DES DÉCHÈTERIES GROS VÉHICULES

En 2022, si nous considérons le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchèteries Gros Véhicules, le taux global de valorisation est de 61,6 %. La diminution du taux de valorisation, par rapport à 2021, s'explique principalement par le transfert de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis.

Si l'on ne considère que les DMA, le taux de valorisation est de 56,6 % en 2020.

## Evolution des tonnages valorisés et non valorisés depuis 2019 (t)

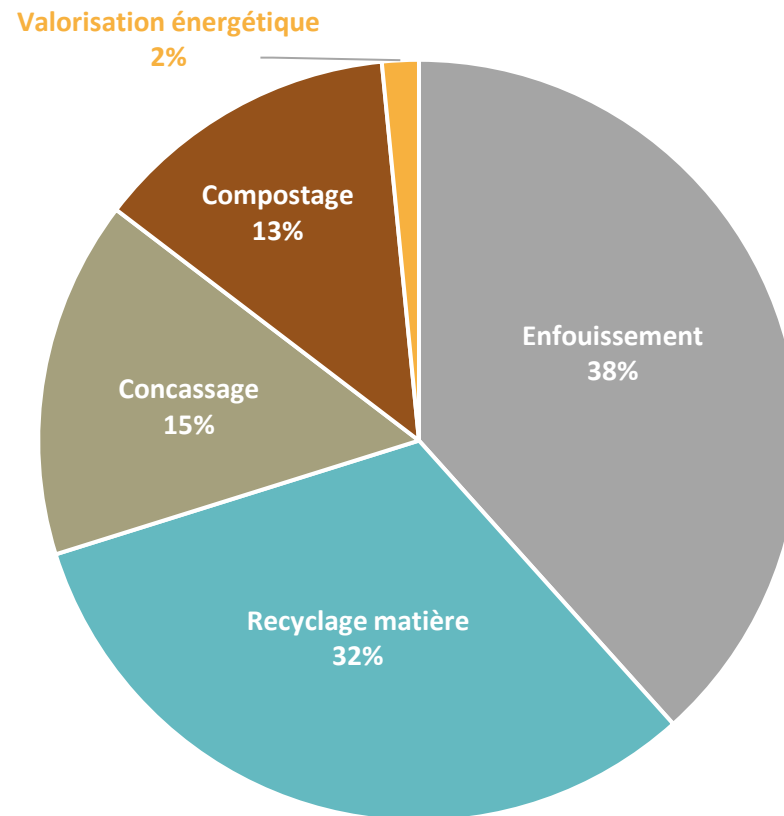


Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels antérieurs à 2018.



**34 519 tonnes** de DMA et déchets des déchèteries gros véhicules ont fait l'objet d'une valorisation

## Répartition des différents modes de traitement



En 2022, environ un tiers des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière et 15 % par concassage (recyclage des inertes). Le compostage des déchets de cuisine et végétaux représente quant-à-lui 13 % du traitement. Pour ce qui est de la valorisation énergétique, elle est très faible puisqu'elle ne concerne que le bois non traité et les refus de tri des emballages et papiers. Enfin, 38 % des tonnages de déchets collectés sont partis en enfouissement.

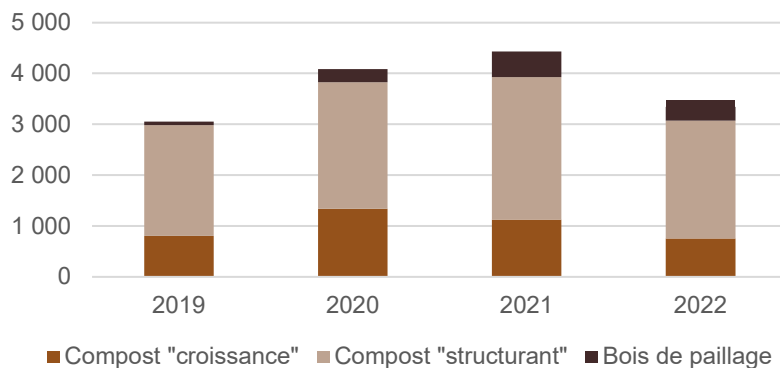


# LA VALORISATION ORGANIQUE PAR COMPOSTAGE (CERTIFICATIONS ISO 9 001 ET ISO 14 001)

	2020	2021	2022
Déchets de cuisine du territoire (t)	3 173	3 000	2 903
Végétaux du territoire* (t)	5 037	5 573	5 137
<b>Déchets du territoire (t)</b>	<b>8 210</b>	<b>8 574</b>	<b>8 040</b>
Déchets de cuisine du SICTOM de Pézenas (t)	262	197	187
<b>Total des déchets compostés sur la plateforme (t)</b>	<b>8 472</b>	<b>8 770</b>	<b>8 227</b>
Refus de criblage (t)	1 187	666	714
Rendement de la plateforme	48 %	50 %	43 %

\* Issus des déchèteries classiques et des déchèteries gros véhicules

## Evolution des quantités de compost vendues (t)



## Horaires

### Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :

- 6<sup>h</sup> pour le SCH
- 7<sup>h</sup> pour les Communautés de communes
- 9<sup>h</sup> pour les particuliers et les professionnels

**Toute la journée, vente de compost et bois de paillage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup> (sur réserve de disponibilité des produits).**

## La nature des *matières premières*

- Déchets de cuisine collectés en porte-à-porte
- Végétaux collectés en déchèteries

## Le processus *de compostage*

- Réception et contrôle des apports
- Broyage des végétaux
- Mélange mécanique des déchets de cuisine et du broyat de végétaux (dans le cas du compost croissance)
- Stockage en casier pendant la phase active avec contrôles réguliers :
  - Contrôle humidité / arrosage
  - Contrôle température / aération par retournement
  - Profils des températures (a minima 65 °C pendant 3 jours ou 60 °C pendant 7 jours ou 55 °C pendant 14 jours)
  - Test de maturité (Rottegrad) / passage en phase de maturation
- Mise en andain pendant la phase de maturation
  - Contrôle humidité / arrosage
  - Test de criblage
- Mise en andain d'affinage
  - Analyse complète des lots (chimique, biochimique, biologique)
  - Test de phytotoxicité (test cresson)

## Les produits *et services*

Depuis 2006, le compost du SCH est certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et depuis 2015, il est labellisé ASQA (Amendement Sélectionné de Qualité Attestée).

4 types de produits conformes NFU 44051 sont à la vente :

- Le compost « structurant » issu des végétaux collectés en déchèteries ;
- Le compost « croissance » issu de la collecte des déchets alimentaires ;
- Le bois de paillage ;
- La terre criblée amendée (352 tonnes vendues en 2022).



## CHIFFRES CLÉS

**3 558 tonnes**  
commercialisées

**2 232 tonnes**  
livrées

**2 12** trajets

**71 %** des clients  
livrés dans un rayon  
de 20 km

**275** achats

**1 016** clients



## INFOS

**1<sup>er</sup> juin 2024** la  
collecte séparée des  
biodéchets au niveau  
national sera  
obligatoire  
C'est déjà le cas  
depuis  
**plus de 20 ans sur le**  
**territoire du Syndicat**





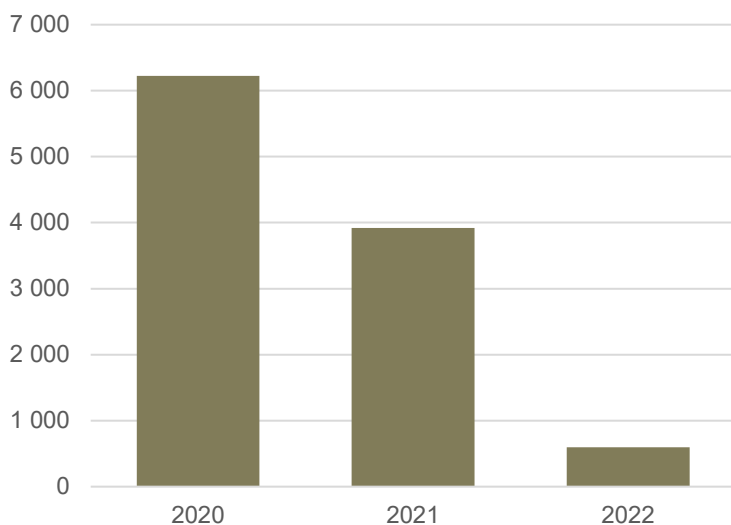
## LA VALORISATION MATIÈRE DES INERTES

	2020	2021	2022
Inertes collectés en déchèteries et acheminés à l'ISDND pour servir comme matériaux de couverture (t)	929	4 326	1 870
Inertes collectés en déchèteries classiques et destinés à être recyclés (t)	3 037*	1 634	3 369
Inertes concassés dans le cadre du marché de prestation (t)	0**	10 811	5 149
Refus de tri (t)	0	0	0
<b>Granulats vendus ou utilisés (t)</b>	<b>6 225</b>	<b>3 920</b>	<b>599</b>

\* Inertes destinés à aller en ISDI

\*\* Aucune campagne de concassage n'a eu lieu en 2020.

### Evolution des quantités de granulats vendues (t)



### La nature des *matières premières*

- Inertes issus des déchèteries classiques et gros véhicules

### La destination des *inertes*

- Sites de production de granulats
- ISDND (couverture et besoins d'exploitation)

### Les produits et services

Les produits sont adaptés aux besoins des professionnels des travaux publics, des voiries et réseaux divers, ainsi que des particuliers pour la réalisation des chemins, murs de soutènement, canalisations, piscines, etc. En 2022, ces inertes sont transformés en 3 produits commercialisés :

- un tout-venant de calibre 0/31,5 ;
- de la terre ;
- de la terre végétale.

Un service de livraison est proposé aux professionnels et aux particuliers à partir de 10 tonnes.

**En 2022, la vente des produits issus du concassage des inertes a diminué. Cela s'explique par l'arrêt de la gestion de la déchèterie gros véhicules de St-André-de-Sangonis et par l'arrêt de vente des inertes au 28 février 2022 (essentiellement du 031,5 recyclé) afin d'éviter la concurrence avec d'autres opérateurs.**



### CHIFFRE CLÉ

**599 tonnes commercialisées**

Déchets	Eco-organisme partenaire	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	CITEO	-	OI manufacturing	Verre recyclé
Emballages		Demeter (Montpellier)	Revipac, Arcelor, Régeal Affimet, Valorplast, Nicollin, Citeo, Pyral.	Emballages, objets en matières recyclées et papier recyclé
Papiers en mélange		La Feuille d'Erable	Revipac	Cartons recyclés, papier toilette, papiers d'emballages
Carton	Refashion	Le Relais / Philtex & Recycling	Réseau de repreneurs	Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants...
Textiles et chaussures		Ecologic	Triade, filiale de Veolia	Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre...
Déchets d'équipement électrique et électronique	Screlec			Piles, batteries, tuyaux de cuivre, clés, pièces auto...
Piles		Recylum	Paprec	Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents...
Lampes, néons	Eco-DDS (sauf DDS hors champ)		Triadis	Huiles de moteur, combustibles... Traitement en centres spécialisés.
Produits chimiques déchets dangereux		Eco-maison	Eco-maison	Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literie... (matelas)
Mobilier usagé	-		Paprec	Plaques de bois aggloméré
Bois traité	-		GDE	Métaux recyclés
Métaux	-		Valorplast (Espagne)	Isolation, emballage...
Polystyrène	-		Recygypse	Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais)
Plâtre	-		OI manufacturing	Verrerie
Verre plat				



**17 802 tonnes** de déchets partis en recyclage matière

## Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

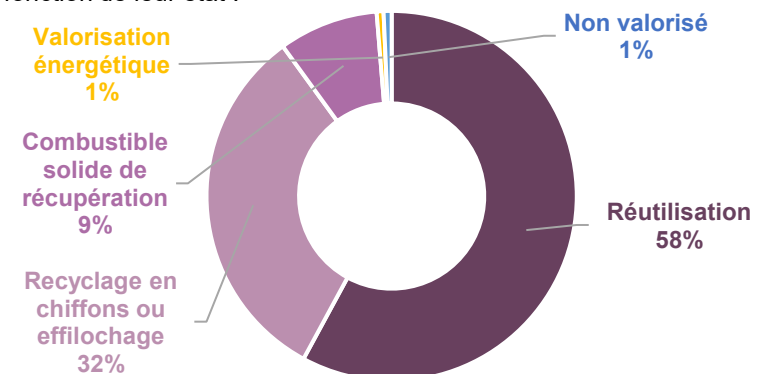
Certains metteurs sur le marché de produits générant des déchets sont soumis à des REP. Dans ce cadre, ils sont tenus de prendre en charge la gestion de ces déchets. Ces REP peuvent être assurées par les metteurs sur le marché de façon individuelle ou collective, via un éco-organisme. Les filières à REP ont 3 grands objectifs :

- Augmenter la performance de recyclage des déchets ;
- Décharger les collectivités territoriales des coûts de gestion des déchets ;
- Inciter les fabricants à s'engager dans l'éco-conception.

## Focus sur les Textiles, Linges et Chaussures (TLC)

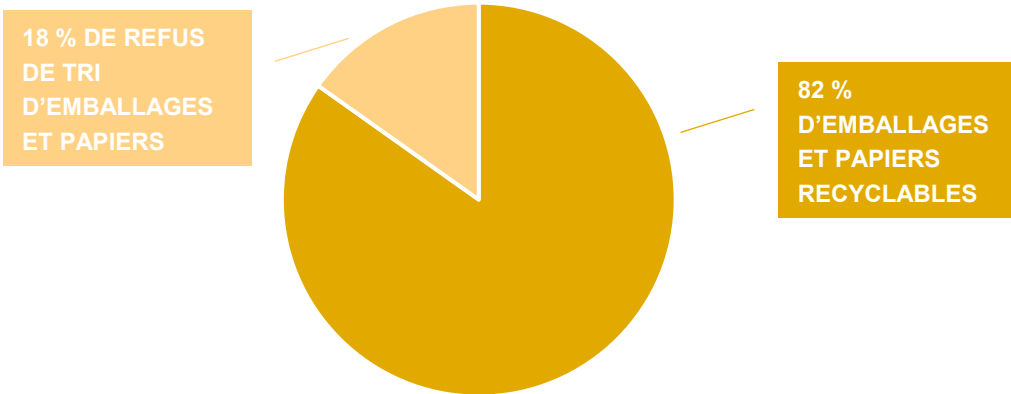


Après avoir été collectés, les TLC sont valorisés différemment, en fonction de leur état :



\*Selon Eco-TLC (données de 2022)

## Devenir des refus de tri des Emballages et Papiers



En 2022, il y a eu seulement 18 % de refus de tri de déchets d'emballages/papiers sur 3 553 tonnes collectées. Cela représentait 636 tonnes de déchets valorisés énergétiquement soit 17,9 % des emballages/papiers collectés sur l'année. En 2022, aucun refus de tri n'a été enfouis, ils ont tous été valorisés, tandis qu'en 2021 35 % des refus de tri ont été enfouis à l'ISDND.

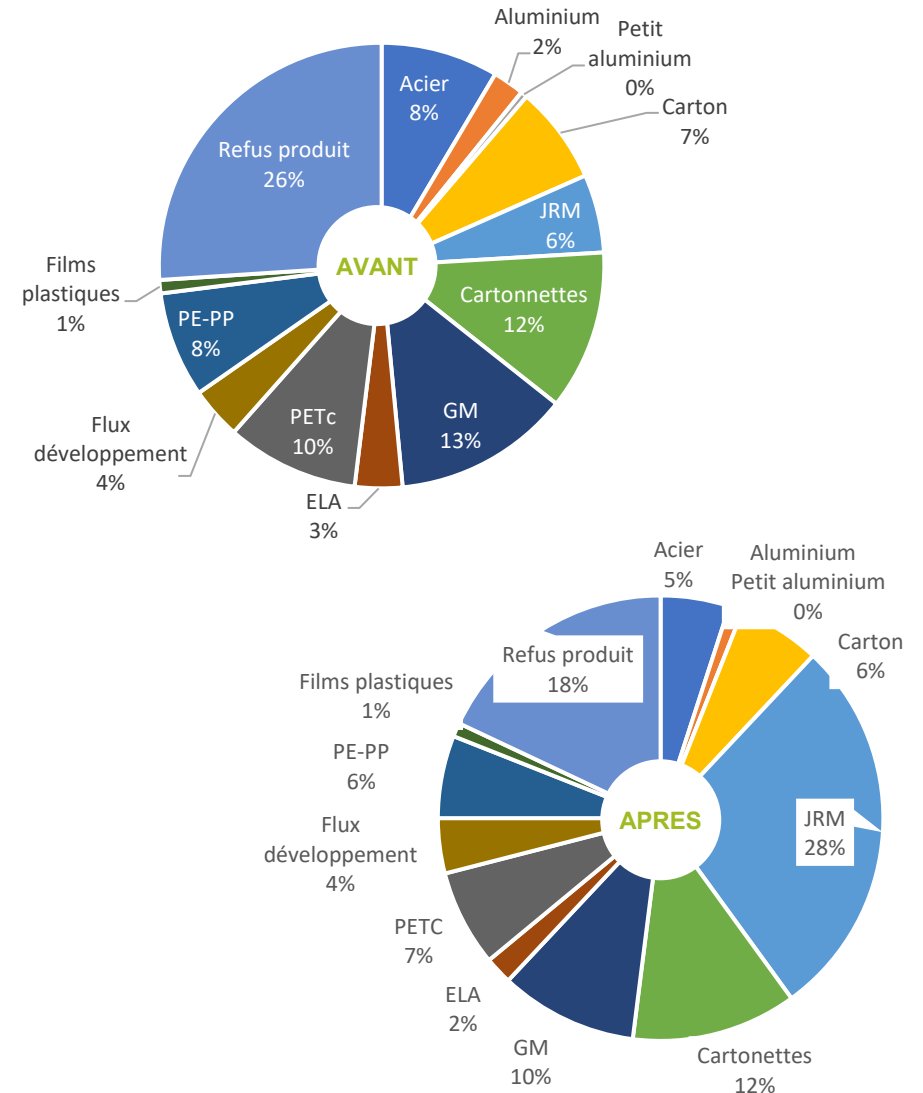
Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri (erreurs de tri et sacs d'ordures ménagères). La lutte contre les erreurs de tri est un volet de travail important étant donné qu'une fois séparés par les opérateurs de tri, ils sont envoyés vers une filière de traitement des ordures ménagères : l'unité de valorisation énergétique (incinération avec production d'énergie) située à Calce (66). Ces refus de tri représentent donc un coût environnemental et financier supplémentaire important.

Un doute sur les consignes de tri ?



<https://www.syndicat-centre-herault.org/vos-dechets-en-pratique/comment-trier/moteur-de-recherche-sur-le-tri/>

## Proportion de chaque flux avant (données de 2021) et après le début de la mise en place de la collecte en mélange des emballages et papiers



ELA : Emballages Liquide Alimentaire  
 JRM : Journaux Revues Magazine  
 GM : Gros de Magasin

# LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (CERTIFICATION ISO 14001)

		2020	2021	2022
Déchets non valorisables traités sur l'ISDND (tonnes)	OMR	16 908	16 895	16 534
	Non recyclables	4 185	4 808	4 212
	Déchets municipaux (dont dégrillage)	875	736	753
	Déchets Industriels Banals	501	662	579
	<b>TOTAL</b>	<b>22 469</b>	<b>23 101</b>	<b>22 078</b>
Refus de tri traités sur l'ISDND (t)	Emballages et papiers*	489	241	0
	TLC	26	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>515</b>	<b>241</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL des déchets traités sur l'ISDND</b>		<b>22 984</b>	<b>23 342</b>	<b>22 078</b>

\* Refus de tri des emballages et papiers enfouis sur l'ISDND

En 2022, la quantité de déchets traités sur l'ISDND a diminué de 5,7 %, alors que la population a augmenté de 1,3 %. Les quantités d'OMR collectés diminuent de 2,2 % par rapport à l'année précédente.

Si l'on considère les objectifs fixés par la Loi de Transition énergétique (p. 20), l'enfouissement augmente entre 2010 et 2022. Ceci s'explique principalement par l'augmentation de la population sur le territoire. Cependant, si on considère la quantité de déchets produits par habitant, celle-ci diminue passant de 312 kg/hab. en 2010 à 265 kg/hab. en 2022.

## Horaires

Situé sur la commune de Soumont, au lieu-dit Mas d'Arnaud, le site est accessible aux Communautés de communes pour le vidage des OMR du lundi au vendredi de 7<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup> et le samedi de 7<sup>h</sup> à 13<sup>h</sup>.

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui répond à l'arrêté préfectoral 2009-I-1613 B daté du 30 juin 2009, complété par l'arrêté 2012-I-2662 daté du 19 décembre 2012 et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016, relatif aux ISDND. En décembre 2022, elle a reçu une autorisation préfectorale de prolongation de son exploitation valable pendant huit ans – jusqu'en 2031 – à condition de continuer de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis.

Seuls sont admis sur le site en vue de leur stockage, les déchets non dangereux en provenance du territoire du SCH.

## Les équipements du site

- Le traitement des lixiviats se fait grâce à un réseau de drains et à un bassin de reprise à partir duquel les eaux sont pompées vers une lagune située sur la partie haute du site, à proximité de la station de traitement RBM (Réacteur Bio-Membranaire). Les concentrats et boues de la station sont traités et séchés via le réseau de chaleur alimenté par la chaudière biogaz.
- La sécurité incendie est assurée grâce à un bassin de stockage d'eau.
- Le traitement des biogaz est effectué grâce à un réseau de drains et de puits alimentant la chaudière. En cas de panne de la chaudière, une torchère permet de brûler les biogaz.
- Le recueil des eaux de ruissellement interne se fait dans des bassins, les eaux sont stockées, analysées et rejetées dans le milieu naturel, si conformes.

## Visites du site

L'ISDND est un site vitrine attirant des visiteurs de la France et de l'étranger.



**5 055**  
PESÉES

Indice des quantités de déchets mis en ISDND par rapport à 2010

**104%**

Le tonnage de déchets enfouis sur l'ISDND en 2010 correspond à l'indice 100.

**Indice 2022 = tonnage 2022 x 100 / tonnage 2010**

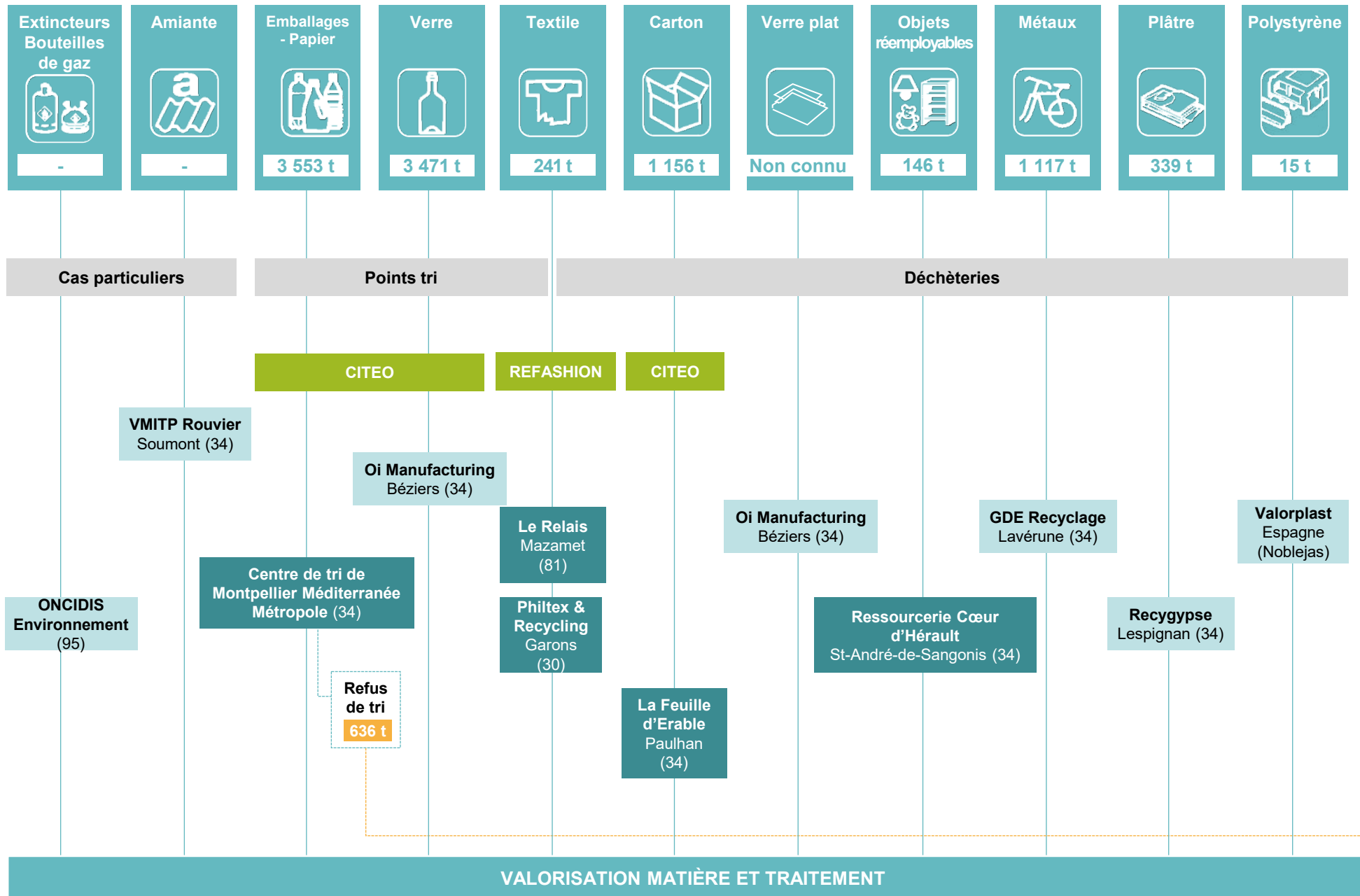
L'indice est de plus de 100 % car, désormais, les déchets des activités économiques sont également enfouis à l'ISDND ce qui n'était pas le cas en 2010.

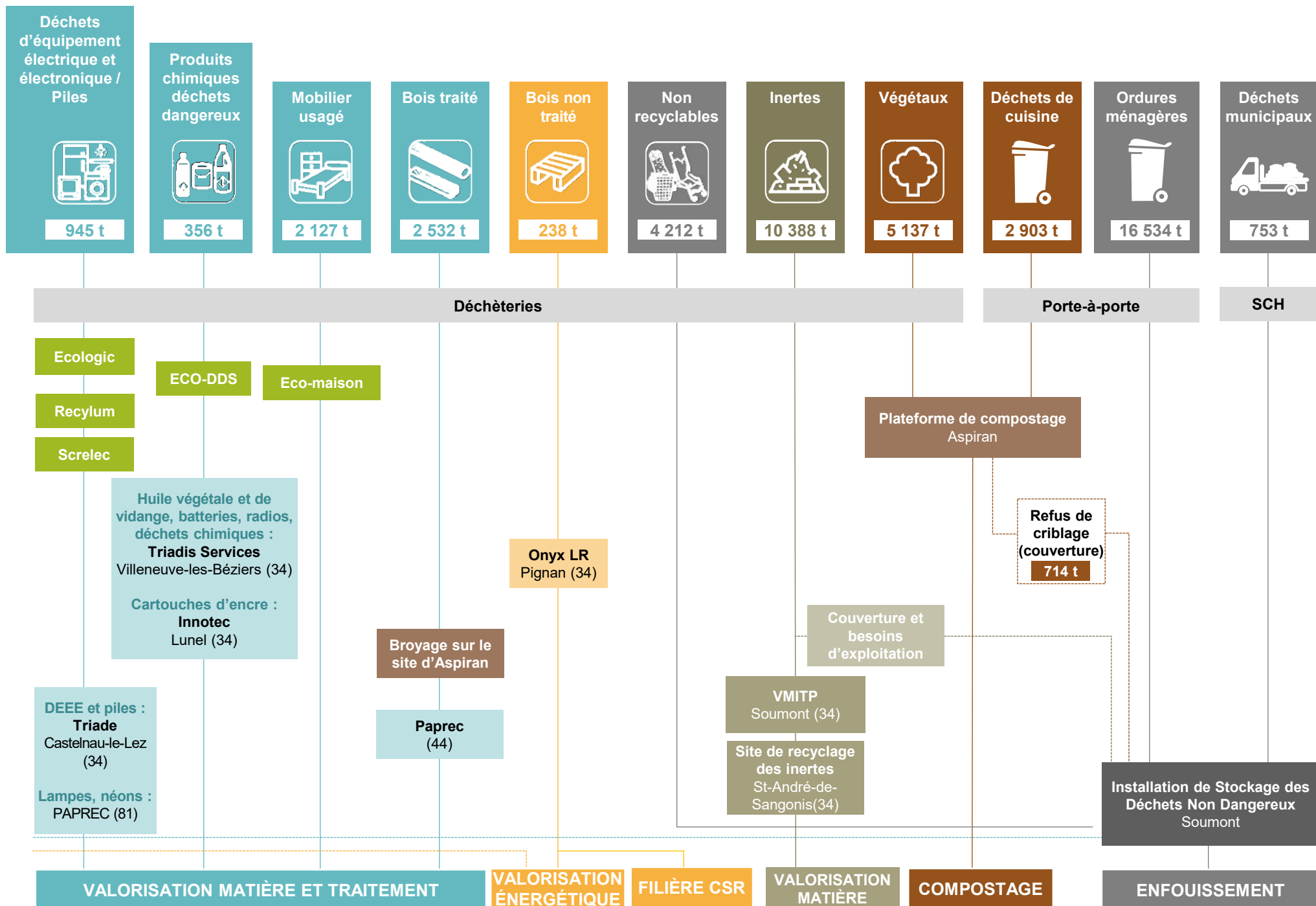
Cet indice a légèrement diminué par rapport à l'année 2021 où il était de 110 %.

# Schéma récapitulatif des flux de déchets



# SCHÉMA RÉCAPITULATIF DES FLUX DE DÉCHETS





# Les indicateurs techniques

Indicateurs Qualité Sécurité  
Environnement des services





Le service animation territoriale et communication du SCH a pour mission de :

- Faire connaître et expliquer la politique de gestion des déchets du SCH à ses interlocuteurs : administrés, scolaires, professionnels, associations, élus et partenaires institutionnels ;
- Mener des actions de prévention des déchets ;
- Elaborer et mettre en œuvre le Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- Mener de nombreuses séances de travail au travers de la Commission Communication et Concertation ;
- Organiser des visites des installations du SCH et mener des interventions en direction des scolaires ;
- Animer les projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, en concertation avec les élus référents « Déchets et économie circulaire »

#### *A noter en 2022*

- Organisation régulière d'ateliers découverte des couches lavables
- Animations scolaires régulières et accompagnement au tri des écoles
- Le Syndicat Centre Hérault est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt de la région sur les démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale.
- Campagne « Basique » sur le tri des déchets de cuisine
- Fin du contrat d'objectifs déchets et économie circulaire et obtention de la totalité des soutiens de l'ADEME



#### CHIFFRES CLÉS

**2 rencontres** des élus de la commission ZDZG

**54 articles et encarts** autour des activités du SCH publiés dans la presse

**22 150 gobelets** prêtés aux organisateurs d'événements

**2 293 élèves** ayant suivi au moins une intervention en classe



Le service a pour objectif principal d'assurer la gestion administrative et financière du Syndicat Centre Hérault, hors ressources humaines, dans les domaines suivants :

### Administration générale :

- Il assure l'accueil physique et téléphonique, ainsi que la gestion du courrier ;
- Il prépare, organise et suit les réunions ;
- Il rédige et suit les actes administratifs ;
- Il gère les archives.

### Finance :

- Il prépare, avec l'ordonnateur, le budget et suit son exécution ;
- Il a en charge la comptabilité : l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes ;
- Il établit, en collaboration avec le service gestion de projet, une comptabilité analytique pour identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets ;
- Il gère la facturation des ventes et prestations de service développées par l'activité du Syndicat ;
- Il assure la régie de recette des ventes de produits (compost et granulats).

### Contrat :

- Il conçoit et gère les contrats, en particulier les marchés publics, nécessaires à la mise en œuvre de la politique du Syndicat Centre Hérault, et suit les subventions associées.

### Transversalité

- Il assure la veille juridique dans ses domaines de compétences ;
- Dans le cadre de la certification, il pilote le processus Finances et Achat ;
- En tant que fonction « support », il assiste et conseille les services du SCH.

### A noter en 2022

- Mise en place du nouveau logiciel de gestion financière interfacé avec la RH et l'Atelier
- Dématérialisation de la chaîne de commande
- Dématérialisation des actes budgétaires
- Mise à jour de l'actif 1ère phase
- Rédaction des processus Achat et Administratif
- Audit processus Achat
- Réforme des actes administratifs (publication)



## CHIFFRES CLÉS

11 865 000 € en section de fonctionnement

6 713 000 € en section d'investissement

689 titres émis

2 755 mandats émis

16,5 jours de délai moyen de paiement des fournisseurs

128 actes administratifs

11 marchés publics lancés

38 marchés publics en cours d'exécution

Le service Ressources Humaines a en charge la gestion des carrières des agents, l'organisation des formations, le suivi administratif et la rémunération des personnels. Il est le relais des agents avec les organismes sociaux (CNAS, Retraites, Mutuelles, ...). Avec le service des Ressources Humaines, le Syndicat Centre Hérault dispose d'un service visant à créer un lieu d'échange et d'information entre les agents et le Syndicat.

	Compétence pourvue sur besoin, compétence pourvue sur besoin pondérée d'absence, heure faite prévue, note formations, taux formation évaluée, efficacité des services, taux agents évalués etc.	Maîtrise des coûts assurance, maîtrise coût budget, maîtrise coût frais, taux sans erreur ou retard salaire, taux sans erreur ou retard arrêts, visites médicales à jour, suivi tableau incapacité, suivi mdph etc.	Présentéisme, présentéisme courte durée, fiche recueil rendue, km pour mission, taux implication (phase II), nombre phase II sans réserve, nombre rencontre sollicitation demandes honorées, nbre revendications, nombre grève, nombre rencontre CT CHSCT, taux participation événements, taux demande formation honorée etc.
	COMPETENCES (Objectif = 80)	QUALITE TRAITEMENT RH (Objectif = 90)	BAROMETRE AGENT (Objectif = 90)
2022	84,85	93,68	90,95
2021	86,17	89,14	91,91
2020	66,43	84,76	90,93

### A noter en 2022

- Année sans Directeur Général des Services, formation d'un directoire
- Election professionnelle de 6 représentants du personnel élus (3 titulaires et 3 suppléants)
- Changement de logiciel RH assimilé
- Nouveaux indicateurs et tableau de bord ci-contre

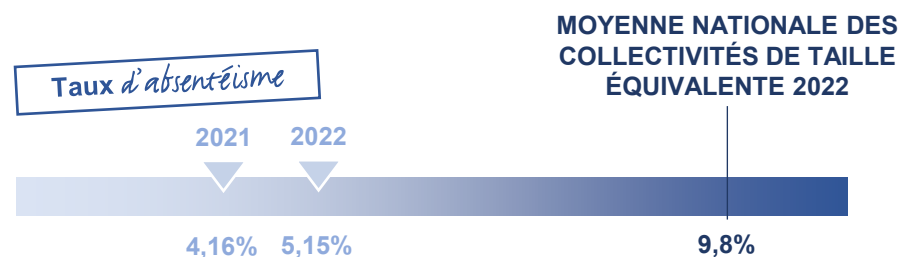
### CHIFFRES CLÉS

**90 agents** au 31 décembre dont **79 titulaires**

**82,68 %** de compétences pourvues

**100 %** de visites médicales

**50 %** de formés SST  
**90 %** de formés aux EPI



Le service Informatique est en charge de la maintenance préventive et curative du parc informatique, de l'optimisation et de la fluidification de la circulation des données, de l'optimisation des logiciels et de la messagerie, de la gestion de la sécurité, des E/S et des sauvegardes et de l'assistance aux utilisateurs.

### A noter en 2022

- Lien fibre atelier / pont / siège
- Plan de Continuité d'Activité et Plan de Reprise d'Activité opérationnels
- Duplication des bornes 4 G : sécurisation de l'utilisation du logiciel de l'atelier et des logiciels du siège dans l'attente de la fibre prévu pour 2023.



### CHIFFRES CLÉS

#### Cybersécurité renforcée :

**0 intervention nécessaire sur attaque mineure** (ni par algorithme, ni par messagerie)

**4 alertes de tentatives d'intrusions majeures** sans nécessité d'intervention : le système a contré l'attaque et l'intervention du service s'est contentée d'une supervision et de vérification du bon fonctionnement du système de protection)

**1 alerte d'intrusion** a nécessité l'intervention du service pour cantonner l'attaque au seuil du réseau.

**0 évènement n'a eu de conséquences** pour les données ni pour les utilisateurs. Ils sont passés inaperçus pour les utilisateurs. Le temps passé par le service pour gérer l'ensemble des évènements est de 1.5 jours.

Le pôle collecte est un service opérationnel en charge de :

- L'exploitation des 9 déchèteries pour les particuliers : accueil des usagers et évacuation des déchets
- La collecte des 391 points tri pour la valorisation du verre, des papiers et des emballages.

En complément de l'organisation au quotidien, il porte des projets relatifs à l'évolution technique des équipements et modes d'exploitation, ainsi qu'au développement des collectes sélectives et des filières de tri.

### A noter en 2022

**Points tri** : Etude « Objectif 120 kg » :

- collecte (moyens techniques, humains et organisationnels),
- tri (organisation du transport et du tri sur Montpellier, travail avec la Société Publique Locale OEKOMED pour la construction du futur centre de tri à St-Thibéry, organisation de la valorisation des refus de tri, contrats avec les filières des matériaux triés).
- Passage au tri « multi matériaux » : mélange emballages et papiers (transformation des colonnes avec les nouvelles consignes)

**Déchèteries**

- Informatisation des déchèteries : mise en place d'un contrôle d'accès par badge.
- Préparation du déploiement des nouvelles filières REP.

### Mesures de prévention santé et Environnement

- Formation des agents SST.



## CHIFFRES CLÉS

### Points tri

**1 355 colonnes** sur  
le territoire

**391 points tri** sur le  
territoire

**7 157 tonnes** de  
déchets collectés

### Déchèteries

**20 519 tonnes** de  
déchets collectés

**320 721** visiteurs

Le pôle traitement :

- Exploite la déchèterie gros véhicules d'Aspiran pour les déchets des professionnels
- Composte les déchets organiques (végétaux et déchets alimentaires) sur la plateforme de compostage d'Aspiran
- Exploite l'ISDND de Soumont pour l'enfouissement des ordures ménagères et autres déchets non-recyclables
- Réalise le transfert et le transport de différents flux de déchets vers leur filière de traitement ou valorisation
- Assure la livraison de ses produits à la vente (compost, bois de paillage, granulats recyclés)

En complément, appuyé par son laboratoire interne, il porte des projets d'optimisation d'exploitation des sites de traitement.

### A noter en 2022

#### Déchèteries Gros Véhicules (DGV)

- Transfert de la gestion de la DGV de St-André-de-Sangonis à un acteur privé.

#### ISDND

- Obtention de l'arrêté de prolongation jusqu'à 2031



### CHIFFRES CLÉS

#### Plateforme de compostage

8 227 tonnes  
traitées et  
3 558 tonnes  
vendues

#### ISDND

10 004 m<sup>3</sup> de  
lixiviats traités

79,6 % de taux de  
valorisation des  
biogaz

Le pôle Maintenance prend en charge l'ensemble de la maintenance et des contrôles réglementaires :

- Des matériels roulants et non roulants du SCH : engins (broyeurs, cribles, chargeurs, compacteur...), poids lourds, véhicules légers, ponts bascules, équipements de compaction des déchèteries...
- Des infrastructures du SCH : siège, 9 déchèteries, 1 déchèterie gros véhicules, plateforme de compostage, installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

En parallèle, il appuie les pôles Collecte et Traitement dans les choix techniques de leurs projets.



### CHIFFRES CLÉS

**2 166 commandes**

**2 481 ordres  
de réparation dont  
2 405 clôturés  
(97 %)**

**300 contrôles  
réglementaires  
matériel /  
infrastructure dont  
certains réalisés 2 à 3  
fois par an (soit plus  
de 500 contrôles  
réglementaires  
réalisés dans l'année)**

Ce pôle travaille en lien avec les différents services des forces de l'ordre. Il a pour mission d'assurer la protection des biens et des agents du SCH. Il intervient dans les cas de :

- Vols, tentatives de vols, dégradations
- Dépôts sauvages pour constat et facturation
- Conflits et agressions

Il représente le SCH dans les actions menées devant les tribunaux pour ces différents cas. En parallèle, il organise la gestion des vêtements de travail et d'une partie des équipements de protection individuels (EPI) des agents.

### A noter en 2022

- Excellentes collaborations avec les polices municipales aux fins de règlements des litiges.



### CHIFFRES CLÉS

6 vols dont  
1 résolu

14 plaintes

22 dépôts sauvages dont  
5 Identifiés et facturés

10 conflits verbaux  
importants

19 colonnes incendiées

1 incendie d'une BOM  
(Benne à Ordures  
Ménagères) lors d'une  
collecte ayant entraîné des  
dégâts financiers importants  
sur le camion.

4 actes de récupération en  
période d'ouverture  
réglés par les polices  
municipales des lieux  
concernés



Le service gestion de projets assure entre autres :

- La prospective : il prévoit la gestion future des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- Le suivi de la conformité réglementaire des sites du Syndicat, la veille réglementaire, les dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (suivi et réalisation).
- La gestion de projets d'optimisation : extension de l'exploitation de l'ISDND, granulation de bois et compost, etc.
- Le contrôle de gestion et la comptabilité analytique (y compris Compta-coût), coûts des services, etc.
- Le suivi des tonnages des éco organismes (Citeo, Eco-mobilier, etc.)

### A noter en 2022

#### ISDND

- Suivi du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour la prolongation de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

## Le service Qualité Sécurité Environnement

Ce service est le garant de la politique QSE du Syndicat, en assurant le suivi du système QSE et en élaborant un schéma directeur permettant de prendre en compte les objectifs de la Direction, les contraintes du SCH et les demandes des clients. Il met en place les procédures QSE, effectue des audits internes en matière d'application des process et de la réglementation, participe à l'analyse des défaillances, propose des pistes d'amélioration en lien avec les services, prend en charge la veille réglementaire et technologique, anime l'équipe chargée de mettre en œuvre la démarche QSE, sensibilise les membres du syndicat aux enjeux liés à la QSE et mène une démarche de prévention des risques.

Son objectif est l'amélioration continue des services en termes de Qualité, Sécurité et Environnement.

**Depuis plus de 10 ans, le SCH est engagé dans une démarche ISO 9001 et ISO 14001.**

### A noter en 2022

- Maintien des accréditations ISO 9001 et ISO 14001 (avec 1 non-conformité mineure – corrigée), audits internes
- Audits de renouvellement pour les labels ASQA et support de culture utilisable en AB
- 2 revues de direction et 2 revues de processus
- Rattachement du service aux Ressources Humaines
- Enquête de satisfaction réalisée auprès des clients de la plateforme de compostage : 98% de satisfaction
- Entrée des services de collecte dans la démarche QSE

### Mesures de prévention santé et Environnement

- Exercices de simulation liés à la maîtrise des risques environnementaux (incendie, radioactivité)
- Mise en place de la caractérisation des déchets avant l'acceptation sur l'ISDND
- Divers travaux de sécurité sur les sites
- Renforcement des informations préalables à l'admission des déchets
- Révision du document unique d'évaluation des risques et aspects environnementaux significatifs

## 2 AGENTS

### Les certifications et labels du SCH:



## CHIFFRES CLÉS

**80,5 % des objectifs atteints**  
(démarche QSE efficace)

**3 exercices**  
de simulation en lien avec les  
aspects environnementaux  
significatifs

# Les indicateurs économiques et financiers



Montant en euros	2020	2021	2022
<b>Montant total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 085 555</b>	<b>9 024 950</b>	<b>10 331 724</b>
dont la TGAP	559 169	833 767	1 066 934
<b>Montant total des recettes, dont :</b>	<b>8 885 392</b>	<b>10 389 452</b>	<b>11 254 375</b>
Participation des Communautés de	6 792 900	7 505 251	8 218 250
dont TGAP s'élevant à	559 169	833 767	1 066 934
Participation des éco-organismes	931 147	1 197 838	1 138 482
Produits des services	761 364	1 368 342	1 451 191
<b>Montant total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 197 322</b>	<b>3 095 232</b>	<b>2 863 362</b>
dont un montant de :	1 322 827	1 891 230	1 923 974
pour			
Frais d'étude	90 059	167 678	144 747
Achats de logiciels	7 598	16 064	16 147
Achat de matériels	905 208	1 576 449	1 395 760
ISDND de Soumont	254 407	60 601	290 194
Acquisition de terrains	18 162	0	21 572
Travaux Déchèteries	17 603	3 848	27 475
Plateforme Aspiran	2 593	47 654	0
Unité de stabilisation des déchets	25 050	3 848	26 783
Bureaux Aspiran	182	15 088	1 296
La Ressourcerie	1 965	0	0
<b>Montant total des recettes d'investissement, dont :</b>	<b>1 502 925</b>	<b>3 363 227</b>	<b>2 902 798</b>
FCTVA	80 227	191 461	284 106
Subvention	150 927	27 359	161 315
Amortissements / Autres opérations d'ordres	828 256	924 020	994 994

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 93 % des prévisions du budget primitif.

La hausse des dépenses est liée au contexte économique avec une inflation élevée (6%) impactant l'ensemble du budget et qui se traduit, entre autres, par des révisions de prix des marchés publics importantes, à la crise énergétique avec des prix élevés du carburant (+35%) et à des dépenses imprévues.

La TGAP passe de 833 767€ à 1 066 934€ et représente 10,5% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2022, le tarif de la TGAP est de 45 € au lieu de 58 € la tonne suite à l'acquisition de la chaudière sur l'ISDND qui permet momentanément de bénéficier d'une réfaction sur le tarif à la tonne enfouie. Le tarif de la TGAP va évoluer de manière significative pour atteindre 65€ la tonne d'ici à 2025.

En 2022, la participation des Communautés de Communes augmente de 9,5%, le financement du complément étant assuré par les ressources propres liées à l'activité du Syndicat et par une partie des reports.

Pour la participation des Communautés de Communes, depuis 2011, le coût de la TGAP, ainsi que la part des dépenses de fonctionnement liées à l'enfouissement des OMR à l'ISDND sont répartis au prorata des tonnages enfouis par chaque Communauté de Communes.

La participation des Eco-organismes est répartie par habitant favorisant la qualité du tri, malgré un plafonnement du soutien à la compensation du barème F de CITEO indépendamment des tonnages.

L'année 2022 est marquée par une hausse des produits des services en lien avec des prix de reprise élevés de matériaux (ex: plastique 596€/t, fer 236€/t) bien qu'ils enregistrent une baisse à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre, ainsi que la régularisation des tonnages de cartons de 2021. Les recettes générées par l'activité du Syndicat, c'est-à-dire les ventes de produits et la facturation de prestations de services sont stables, voire en légère augmentation, suite au changement de tarifs fin 2021 en déchèterie, et ce malgré, la fermeture de la DGV de Saint André.

En 2022, les dépenses d'équipement sont exécutées à 33,5% des prévisions budgétaires et comprennent essentiellement l'acquisition de matériels (camions (943 983€) ; matériel informatique (24 309€) ; colonnes enterrées et semi-enterrées (226 788€) ; bennes (6 768€) et de travaux d'exploitation sur les différents sites du Syndicat.

Détail des produits *et services*

Montants en euros	
Vente de produits valorisables	849 107
Vente de compost	98 636
Vente inerte	5 946
Facturation des professionnels	410 107
Autres remboursements par d'autres organismes ou redevables	87 395
<b>TOTAL</b>	<b>1 451 191</b>



Détail des produits des droits d'accès *aux centres de traitement*

Montants en euros HT	
Dépôt de végétaux	38 857
Prestation de compostage	9 116
<b>Total des produits d'accès à la plateforme de compostage</b>	<b>47 973</b>
Dépôts de DIB (Déchets Industriels Banals)	71 887
<b>Total des produits d'accès à l'ISDND</b>	<b>71 887</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119 860</b>



## LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le tableau suivant présente les rémunérations ayant trait à du service ainsi qu'à l'entretien du matériel roulant et non roulant.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Démarrage	Échéance	Montant annuel des prestations (€ TTC)	Evolution n / n-1
Divers prestataires	Entretien du matériel roulant	Divers contrats	RAS	RAS	<b>384 514 €</b>	+ 108 %
Divers prestataires	Entretien du matériel non roulant	Divers contrats	RAS	RAS	<b>72 199 €</b>	+ 25%
TRIADIS	Traitement des DDS	Marché	01/03/2019	28/02/2023	<b>158 078 €</b>	+ 26 %
PAPREC	Transport et traitement du bois		01/01/2019	01/01/2023	<b>129 411€</b>	- 6 %
O-VIVE	Traitement des lixiviats		01/07/2021	30/06/2025	<b>86 880 €</b>	- 3 %
MONPELLIER METROPOLE	Tri des Emballages Ménagers Recyclables		01/01/2021	31/12/2023	<b>665 423 €</b>	+ 77 %
Divers prestataires	Transport de déchet et traitement par valorisation énergétique des refus de tri		01/01/2021	10/09/2024	<b>258 419 €</b>	+ 123 %
LA FEUILLE D'ERABLE	Tri du papier / carton		01/03/2022	28/02/2026	<b>58 917 €</b>	- 34%
SADEF	Analyses du compost		09/07/2021	08/07/2025	<b>9 896 €</b>	+17 %
RECYGYSPE	Transport et traitement du plâtre	RAS	RAS	RAS	<b>32 517 €</b>	+ 46 %
APAVE	Contrôle matériel	RAS	RAS	RAS	<b>27 362 €</b>	+ 36%
AQUAVIRGO	Analyse effluents ISDND et plateforme	RAS	RAS	RAS	<b>13 971 €</b>	- 40 %
<b>Total</b>					<b>1 899 609€</b>	

La hausse de l'entretien du matériel roulant est due à des sinistres importants survenus sur deux camions et à la hausse du coût des matières premières.

La hausse du traitement des DDS sur l'exercice 2022 s'explique par un décalage de réception des factures du dernier trimestre 2021 non rattachées qui impactent donc l'exercice 2022.

En ce qui concerne le tri des EMR, le SCH a un nouveau marché avec Montpellier Métropole avec un remboursement des frais engagés. La hausse de ces prestations est due à une hausse des prix ainsi qu'à une hausse des quantités traitées.

La hausse des transports de déchets et traitement par valorisation énergétique des refus de tri s'explique par l'immobilisation de deux camions suite à des sinistres impliquant un recours à de la prestation de transports.

La baisse des prestations liées au tri du carton s'explique par une diminution des quantités traitées.

Les prestations de contrôle effectuées par l'APAVE sont en hausse en 2022 en raison de la réalisation tous les 2 ans de certaines prestations.

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La matrice permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux «type de déchets» et des étapes techniques de gestion.

Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets. La matrice est présentée HORS TAXES. Pour illustrer l'application de cette méthode, les diagrammes ci-dessous font figurer les dépenses 2022 du SCH, selon les modalités de la matrice COMPTACOUT.

La matrice des coûts 2022 a été validée auprès de l'administration SINOE le 09/06/23.

## Quelques indications sur la description des dépenses...

- Le total des charges fonctionnelles : charges administratives dont les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...) et les charges de communication ;
- La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes) ;
- La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchèteries ;
- Le transit-transport : coûts liés aux camions en provenance des déchèteries ;
- Le traitement qui regroupe :
  - Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du bois
  - Le compostage : couts de la plateforme de compostage
  - Le stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND
  - Le traitement des inertes : coûts de gestion, transport et traitement des inertes (déchèteries et professionnels)

## Définition des différents types de coûts

- **Coût complet** = Somme des charges
- **Coût technique** = Coût complet – Recettes industrielles
- **Coût partagé** = Coût technique – Soutiens des sociétés agréées
- **Coût aidé** = Coût partagé - Aides

Poste de charges en € HT	2021	2022	Evolution par rapport à 2021 (%)
Charges fonctionnelles	1 347 145	1 292 681	-4%
Charge de prévention	198 749	122 528	-38%
Charge de pré-collecte	234 959	568 101	142%
Charges de collecte	2 713 177	2 373 475	-13%
Charges de transport	1 035 751	1 276 907	23%
Charges de traitement	4 117 761	4 895 159	19%
<b>Total des charges</b>	<b>9 647 542</b>	<b>10 528 851</b>	<b>9%</b>

En 2022, les charges sont en augmentation de 9% en lien avec le contexte économique (inflation (6%), révision de prix des marchés, crise énergétique (carburant +35%) et des dépenses imprévues.

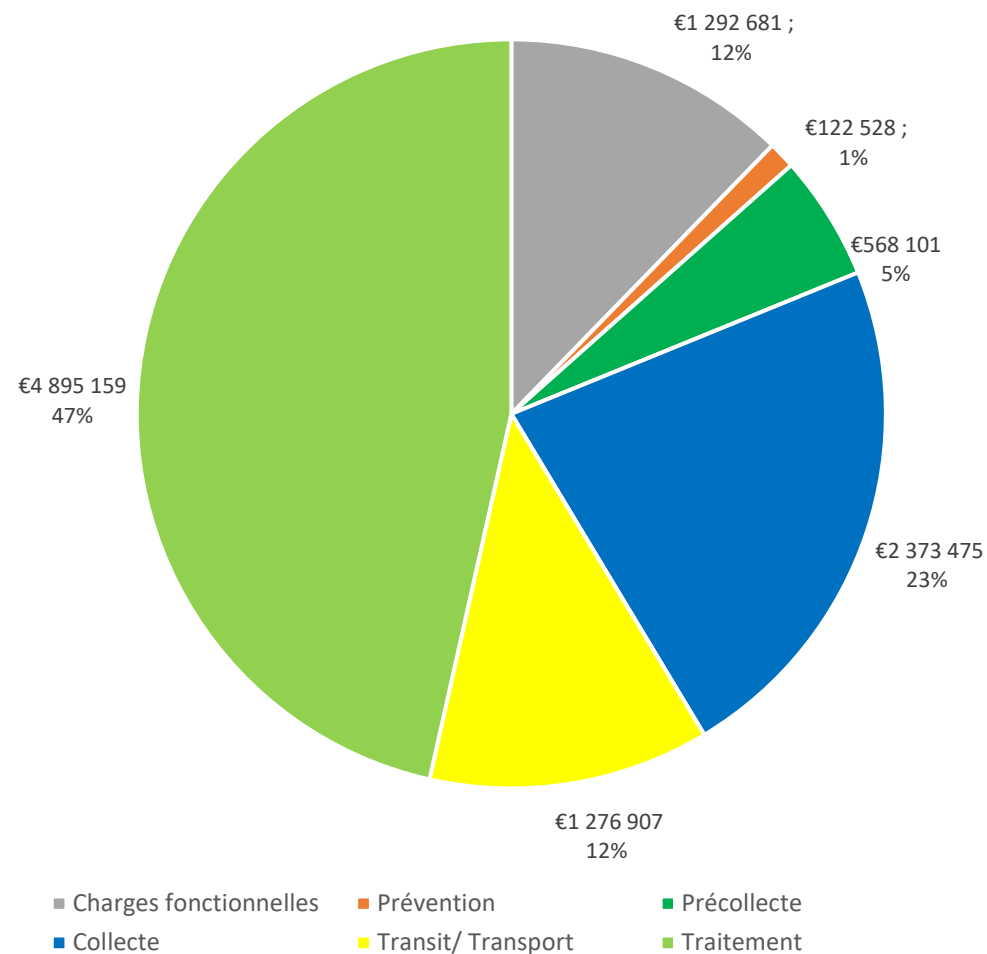
Les charges fonctionnelles sont stables, voire diminution, ainsi que les charges de prévention.

Les charges de pré-collecte augmentent en raison de l'amortissement des colonnes acquises pour les extensions des consignes de tri.

Globalement, les charges de collecte et transport sont stables entre 2021 (3 748 928€) et 2022 (3 650 382€). Elles sont marquées par l'amortissement de nouveaux camions. Prises individuellement, les charges de collecte diminuent au détriment de celles du transport en raison de l'appel à la prestation le temps de la réparation des camions sinistrés.

Les charges de traitement sont sur une tendance haussière (+19%) en particulier les charges liées au stockage des déchets, 1er poste de dépenses en 2022 en raison de l'augmentation de la TGAP.

**Répartition des dépenses par service**  
(exprimé en coût complet - source COMPTACOUT 2022)





## LA NATURE DES PRODUITS

Poste de produits en € HT	2021	2022	Evolution par rapport à 2021 (%)
<b>Produits industriels dont :</b>	1 056 882	1 008 744	-5%
Vente de produit	902 721	884 277	-2%
Prestations à des tiers	103 112	81 467	-21%
Autres produits	51 049	43 000	-16%
<b>Soutiens</b>	1 197 518	1 154 246	-4%
<b>Aides dont :</b>	456 585	323 580	-29%
Reprise des subventions d'investissement	388 273	323 580	-17%
Subventions de fonctionnement	68 312	0	-100%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>2 710 985</b>	<b>2 486 570</b>	<b>-8%</b>
Facturation usagers	302 983	284 245	-6%

En 2022, les produits sont sur une tendance baissière (-8%) par rapport à 2021, année marquée par la reprise de l'activité économique (post COVID).

Les ventes de produits enregistrent une baisse (-5%) qui concerne la vente de compost (effet stock), les prestations à des tiers (moins de DIB) et les autres produits (cessions de biens). Les ventes de matériaux sont stables même si les prix de reprise enregistrent une baisse à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

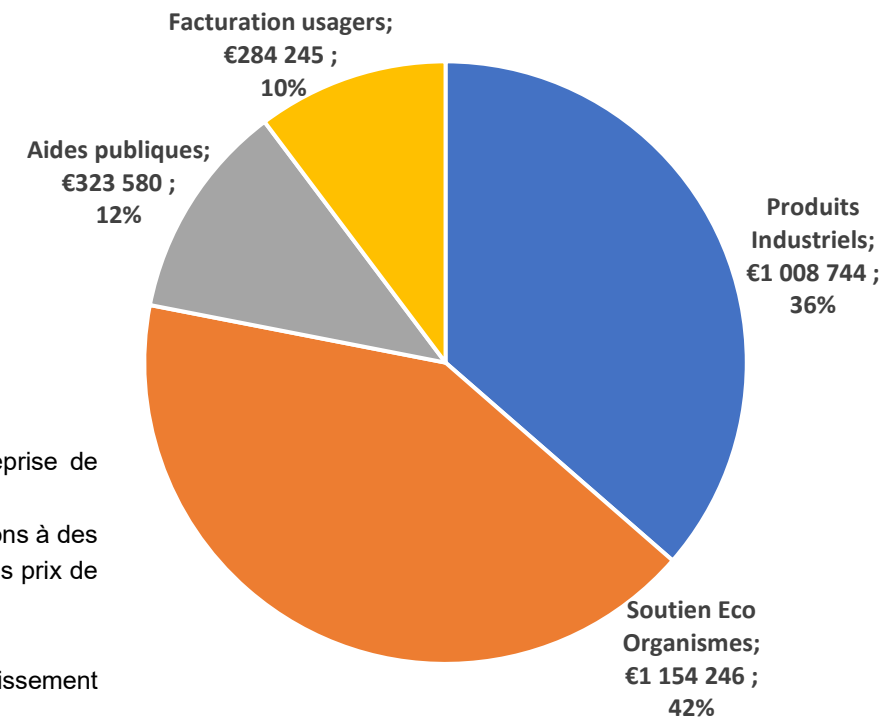
Les soutiens (des éco-organismes) sont stables voire en légère diminution par rapport à 2021.

Les aides sont sur une tendance baissière en raison de la fin d'amortissement de certaines subventions d'investissement et l'absence des contrats d'objectifs (fin du CODEC en 2021) remplacés par des appels à projet ciblés.

La facturation usagers (professionnels) est stable, voire en légère diminution en raison de la fermeture de la DGV de Saint André et l'actualisation des tarifs fin 2021.

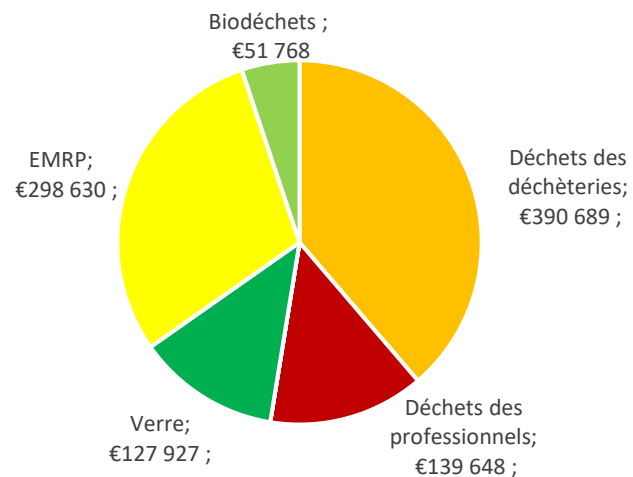
## La répartition des recettes

(facturation des usagers incluse)



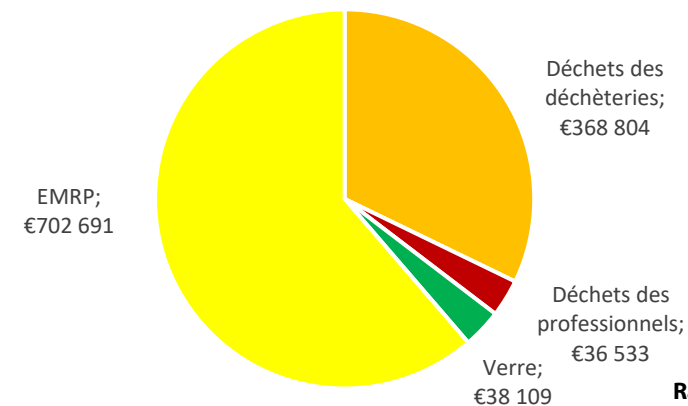
## Recettes issues de la valorisation par flux de déchets

(exprimé en € HT - source COMPTACOUT 2022)



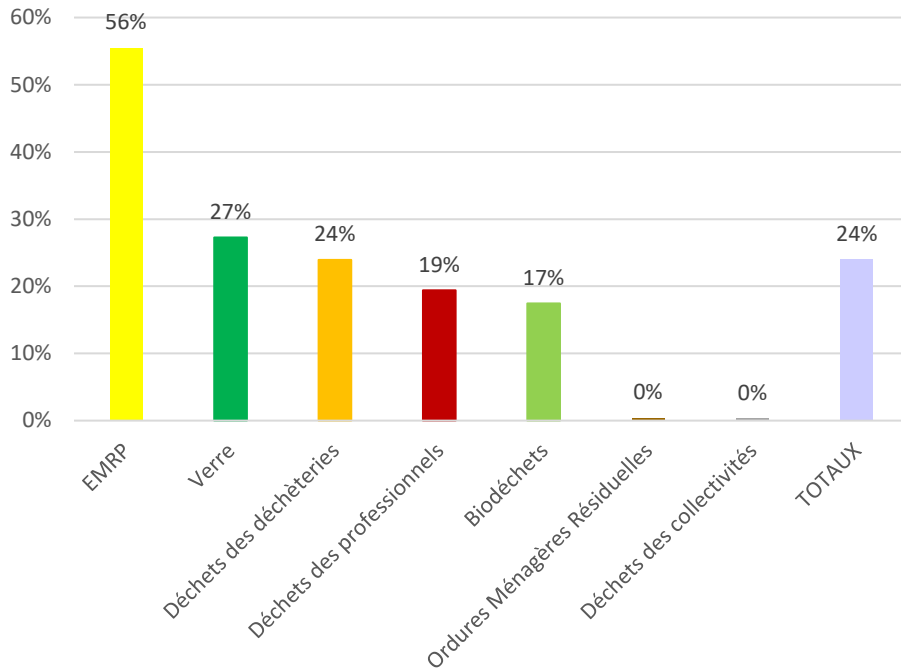
## Soutiens des éco-organismes par flux de déchet

(exprimé en € HT - source COMPTACOUT 2022)



# LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS PAR FLUX ET LA RÉPARTITION DES CHARGES, PRODUITS ET COÛT AIDÉ EN €/HAB.

## Couverture des charges par les produits par flux



En 2022, le taux de couverture des charges par les produits est de 24%.

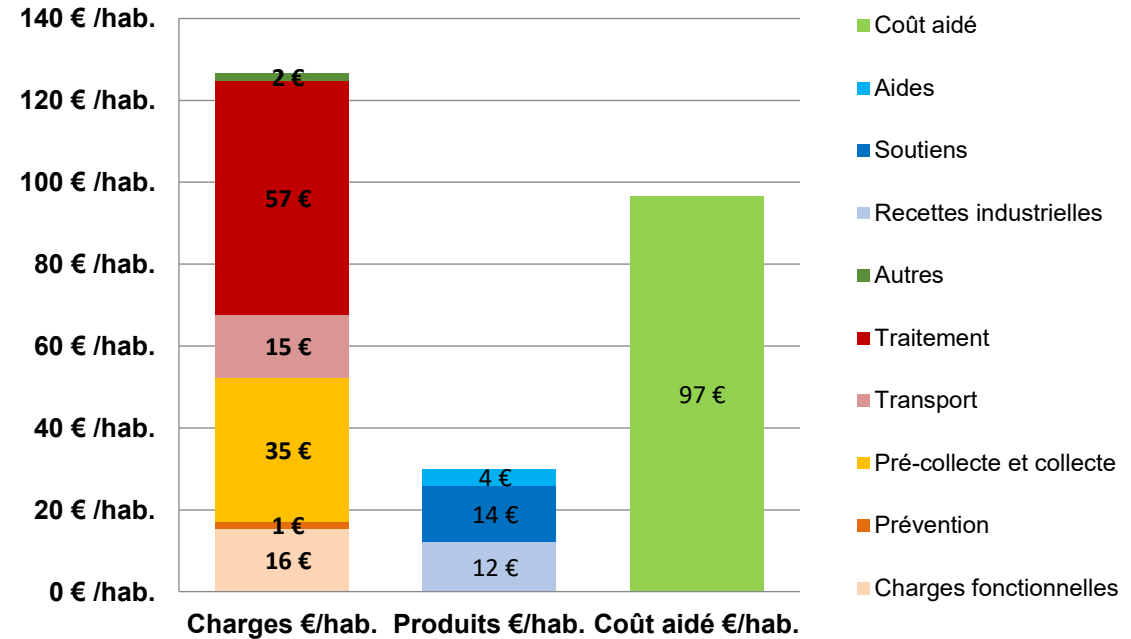
Il est en diminution par rapport à 2021 (28%) en raison du contexte économique : inflation élevée (6%), crise énergétique (carburant) et des dépenses imprévues.

Le flux le plus financé reste le flux EMRP (56%), mais en nette diminution par rapport à 2021 (72%) en raison du portage du projet des Extensions de Consignes de tri sans déplaçonnement des soutiens.

Il est suivi du verre (27%), des déchets des déchèteries (24%), des déchets des professionnels (19%) et des déchets alimentaires (17%).

En rajoutant la facturation des professionnels, le taux de couverture des charges et des produits passe de 24% de 26%.

## Répartition des charges, produits et coût aidé en €/hab.



En 2022, le montant total des charges s'élève à 127€ HT/ hab. pour 30€ HT/hab. de produits.

Le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel, est de 97€ HT/hab.

La TVA acquittée est de 4,5€/ habitant, soit un coût aidé de 101,5€ TTC / hab.

### Remarque

Le coût aidé permet d'identifier le coût du service : cad le coût restant à la charge de la collectivité. Il est calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits.

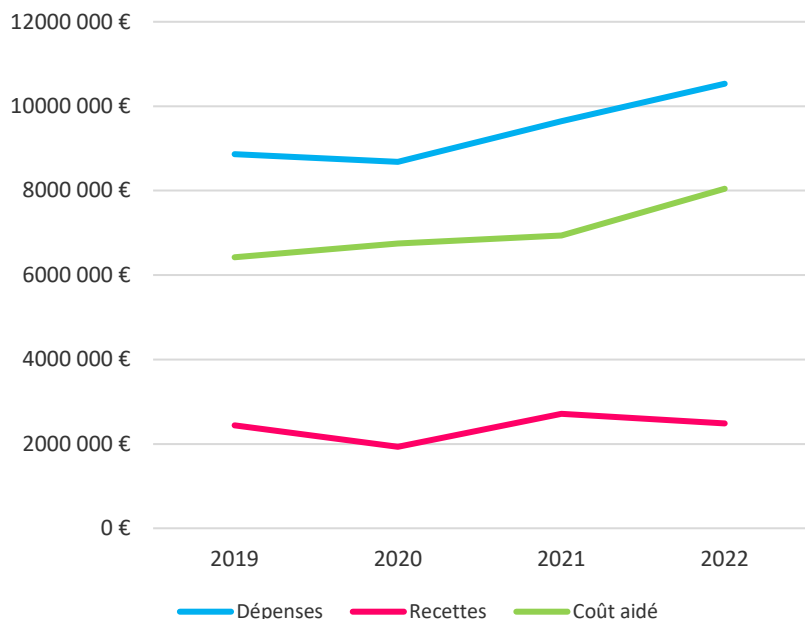
Il ne prend pas en compte :

- la facturation des usagers, notamment la facturation des professionnels
- les participations des Communautés de Communes

En rajoutant la facturation des professionnels aux produits, le coût résiduel diminue et passe à 93€ HT par habitant en 2022.

# EVOLUTION DES COÛTS DE 2019 À 2022 EN € HT, €/HAB. ET €/TONNE

Dépenses, recettes, coût aidé en € HT de 2019 à 2022



## Graphique 1 : Evolution des dépenses, recettes et coût aidé en € HT

La matrice des coûts permet d'identifier le coût réel du traitement des déchets en distinguant les charges et les produits. Elle permet de calculer différents coûts, notamment le coût aidé en € HT, cad le coût résiduel à la charge de la collectivité, calculé à partir du total des charges desquelles sont déduites les produits (hors facturation des professionnels).

Entre 2019 et 2022, les dépenses ont augmenté de 19% alors que les recettes seulement de 2%, période marquée par les conséquences de la crise sanitaire et plus récemment de l'inflation et de la crise énergétique.

En 2022, le coût aidé s'élève à 8 millions alors qu'il était de 6,4 millions en 2019, soit 1,6 million de plus en 4 ans.

Avec la facturation des professionnels, il passe à 7,7 millions en 2022.

## Graphiques 2 et 3 : Evolution des € par habitant et des € par tonne

La matrice permet également d'identifier des :

- des coûts par habitant qui est un indicateur de la pression fiscale exercée sur les usagers
- des coûts par tonne qui positionne la collectivité en tant qu'exploitant

La comparaison entre €/habitant et €/tonne doit faire l'objet d'une vigilance notamment dans l'interprétation que l'on peut leur donner.

## Analyse des coûts aidés en € HT par habitant entre 2019 et 2022 :

Le coût aidé du flux OM augmente (passage de 23€ à 28€ HT/hab.) en raison de l'augmentation de la TGAP, ainsi que celui des Recyclables secs (passage de 10€ à 15€ HT/hab.) liés au portage du projet des Extensions de Consignes de Tri (obligatoire au 01/01/2023) sans déplaçonnement des soutiens des Eco-organismes.

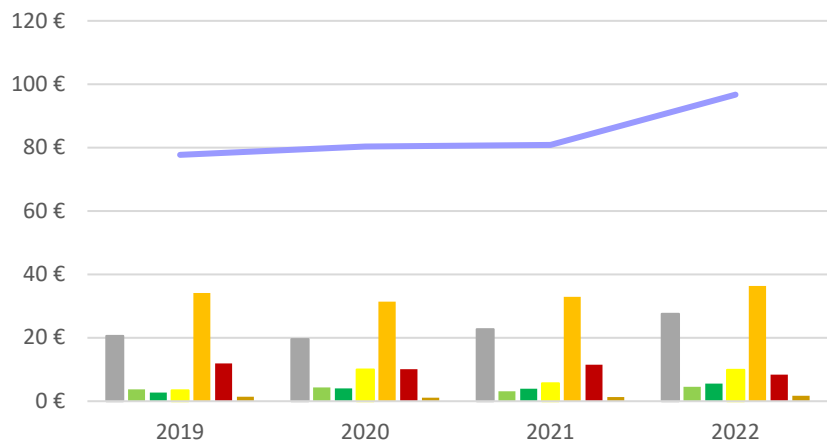
Les coûts aidés des déchets alimentaires (passage de 3€ à 4,5€ HT/hab) et déchets de déchèteries (passage de 33€ à 36€ HT/hab.) sont stables voire en légère augmentation.

En 2022, les coûts aidés de tous les flux augmentent en raison du contexte économique et de dépenses imprévues à l'exception des déchèteries professionnelles lié à la fermeture de la DGV de Saint André.

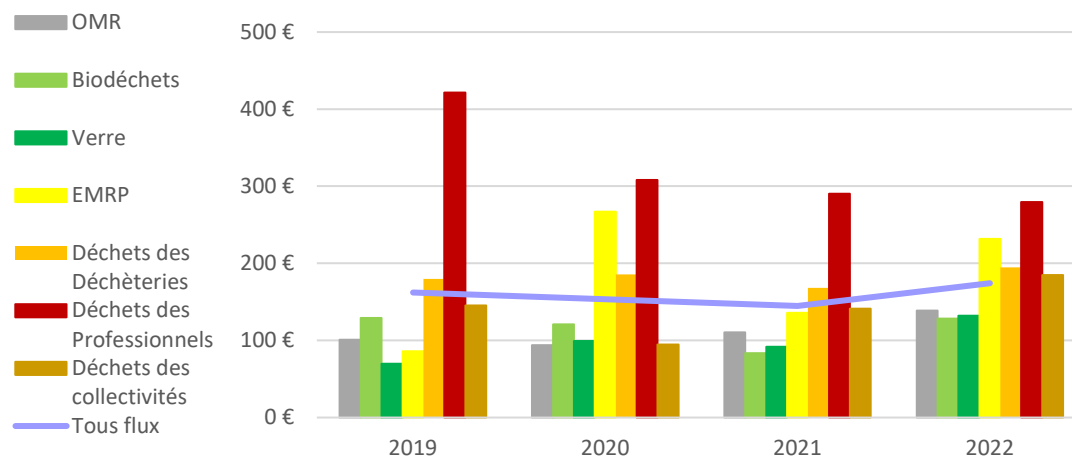
## Analyse des coûts aidés en € HT par tonne entre 2019 et 2022 :

Le coût le plus élevé concerne les déchèteries professionnelles (280 €/HT/t) même s'il diminue par rapport à 2021.

Evolution des coûts aidé par habitant, par flux



Evolution des coûts par tonne, par flux



# Les tarifs 2022



## PRODUITS ISSUS DE LA VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX\*

Par tonne chargée sur place (vente au détail à 1 kg près)	0 à 2 t inclus		2 à 10 t inclus		10 à 100 t inclus	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Compost biodéchets</b>	45,50 €	50 €	40 €	44 €	30 €	33 €
<b>Compost 100 % végétaux</b>	45,50 €	50 €	38 €	41,8 €	27 €	29,7 €
<b>Bois de paillage</b>	18,18 €	20 €	16,36 €	18 €	11,82 €	13 €
<b>Terre criblée amendée</b>	45 € TTC					

\*Le taux de TVA pour les produits issus de la plateforme de compostage est de 10%.



## LE SERVICE DE LIVRAISON

Livraison de produits : 10 à 100 t inclus  
Tarifs pour 10 t de produits livrées

< 20 km		20-60 km		> 60 km	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
50 €	60 €	100 €	120 €	150 €	180 €



# LES TARIFS DE 2022 DES DÉPÔTS DE DÉCHETS

## En déchèterie gros véhicules (> 2 m)



Prix donnés à la tonne avec une TVA à 20 %

Ce service étant dédié aux gros véhicules, les prix sont plus élevés pour les faibles quantités.

En cas de dépôt de différents flux de déchets en pesée unique, le prix appliqué est celui du produit le plus cher avec obligation de trier par produits lors du dépôt.

	Prix en € TTC / tonne
	Aspiran
Gravats	7,20
Terre propre avec peu de cailloux	6,00
Métaux	24,00
Cartons	24,00
Bois traité	118,80
Plâtre	118,80
Végétaux	72,00
Végétaux broyés	60,00
Non recyclables **	208,00

\*\* prix incluant la TGAP en vigueur (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)



## Gratuit

Verre plat	Simple ou double vitrage sans cadre
Polystyrène	Expansé, propre
Bois non traité	Bois secs non traités et non peints, palettes, cagettes
Mobilier éligible « Eco-maison »	Pour les professionnels porteurs de la carte Ecomaison et pour les particuliers .

## En déchèterie classique, pour les professionnels



DANS TOUTES LES DÉCHÈTERIES		A LODÈVE, LE CAYLAR, MONTPEYROUX ET OCTON
1 véhicule léger	1 véhicule + remorque	Si véhicule > à 2 m de hauteur
6 € TTC	9 € TTC	12 € TTC

# Organigramme et gouvernance



Olivier BERNARDI  
Président

Directoire assuré par M.TISSOT, Mme DESCOUS, M.BARRAL et Mme ALBOUCQ

RESSOURCES HUMAINES, INFORMATIQUE, QSE	ADMINISTRATIF ET FINANCIER	COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	SERVICE TECHNIQUE	GESTION DE PROJETS
<b>Hervé TISSOT</b>	<b>Patricia DESCOUS</b>	<b>Thibaut BARRAL</b>	<b>Laurence ALBOUCQ</b>	<b>Laurence GARREL</b>
<p><b>Guenaëlle MARRET</b> Assistante RH</p> <p><b>Jean-Michel FLAMBART</b> Chargé de mission informatique</p> <p><b>Samuel MOURGUES</b> Technicien QSE</p> <p><b>Bruno CARBONELL</b> Assistant QSE</p>	<p><b>Céline FERRE</b> Assistante de direction</p> <p><b>Anne-Marie PELISSER CALVET</b> Secrétaire d'accueil</p> <p><b>Natacha PINERO</b> Chargée de contrats, marchés et assurances</p> <p><b>Samuel COSTE</b> Comptable</p> <p><b>Sandrine CERET LUGAGNE</b> Assistante comptable</p>	<p><b>Prévention et économie circulaire</b></p> <p><b>Julie JAIL</b> Animatrice territoriale ZDZG</p> <p><b>Magali ARINO</b> Animation &amp; Scolaire</p> <p><b>Gaspard DE MANOEL</b> Animateur de proximité ZDZG</p> <p><b>Communication</b></p> <p><b>Béatrice PINTENO</b> Chargée de Communication / Parution</p> <p><b>Diana PALLAS</b> Assistante de communication et chargée de création graphique</p>	<p><b>2 pôles opérationnels</b></p> <p><b>COLLECTE</b> <b>Céline FERRANDO</b></p> <p><b>Déchèteries</b> <b>Benoît MAZENQ</b> 3 encadrants de proximité 17 agents de déchèteries 8 chauffeurs</p> <p><b>Colonnes</b> <b>Christophe BLANCHARD</b> 1 encadrant de proximité 10 chauffeurs dont 1 adjoint à l'encadrant</p> <p><b>2 pôles supports</b></p> <p><b>MAINTENANCE</b> <b>Michel FONS</b></p> <p><b>Atelier</b> 1 encadrant de proximité 3 mécaniciens</p> <p><b>Infrastructures</b> 1 encadrant de proximité 1 agent 1 gestionnaire de stock 1 agent entretien des espaces extérieurs et travaux divers</p>	<p><b>Traitement</b> <b>Arnaud TAJAN</b></p> <p><b>Sébastien PIERNAS</b> Adjoint</p> <p><b>Jimmy BAILLET</b> Assistant technique</p> <p><b>ISDND</b> 1 encadrant de proximité 4 agents</p> <p><b>Site d'Aspiran / St-André</b> 1 encadrant de proximité 9 agents, 2 chauffeurs</p> <p><b>PROTECTION DES BIENS ET DES PERSONNES</b> <b>Christophe ROJOT</b></p>



Communauté de communes  
*du Clermontois*



**Membres titulaires**

**M. Olivier BERNARDI (Président)**  
Maire d'Aspiran

**M. Claude REVEL (1<sup>er</sup> Vice-Président)**  
Maire de Canet

**M. Francis BARDEAU**  
Maire de Nébian

**Mme Isabelle SILHOL**  
Maire de Péret

**Membres suppléants**

M. Bertrand ALEIX  
Elu de Paulhan

Mme Sophie COSTEAU  
Maire de Mérifons

M. Serge DIDELET  
Maire de Mourèze

Mme Isabelle LE GOFF  
Elue de Clermont-l'Hérault

Communauté de communes

*Lodévois et Larzac*



**Membres titulaires**

**M. Ludovic CROS (3<sup>ème</sup> Vice-Président)**  
Elu de Lodève

**M. Daniel VALETTE (4<sup>ème</sup> Vice-Président)**  
Maire de Soumont

**M. Daniel FABRE**  
Maire des Plans

**M. Jean-Luc REQUI**  
Maire de Saint-Etienne-de-Gourgas

**Membres suppléants**

Mme. Danièle JOSEPH  
Elue du Bosc

Isabelle PERIGAULT  
Maire de Soubès

M. Frédéric ROIG  
Maire de Pégaïrolles-de-l'Escalette

M. Jean TRINQUIER  
Maire du Caylar

Communauté de communes  
*de la Vallée de l'Hérault*



**Membres titulaires**

**M. Jean-François SOTO (2<sup>ème</sup> Vice-Président)**  
Maire de Gignac

**Mme Véronique NEIL (Bureau)**  
Maire de Pouzols

**Mme Martine BONNET**  
Maire de Puilacher

**Marie-Hélène SANCHEZ**  
Elue de Gignac

**Membres suppléants**

M. Grégory BRO  
Maire de Saint-Bauzille-de-la-Sylve

M. David CABLAT  
Maire de Vendémian

M. Daniel REQUIRAND  
Maire de Saint-Guiraud

M. Jose MARTINEZ  
Maire de Belarga